

déranger leur coiffure, nos ancêtres préféraient porter leur chapeau sous le bras.

A leur tour, les bonnes bourgeoises, chaussées de *souliers à cayets*, étalaient leur *houplata*, leurs failles noires, leurs pelisses à capuchon.

Ordinairement c'était dans de brillants équipages que les dames de haut rang aimaient à faire ressortir, avec l'élégance de leur personne, leur chevelure poudrée et constituant un édifice ingénieusement dressé, en même temps que l'ampleur de leurs vertugadins, remplacés un siècle plus tard par la tournure, et qui rendaient fort laborieuse leur installation dans la voiture.

Cette affluence au quai d'Avroy n'était rien cependant en comparaison de celle qu'on y rencontrait **lors de la joyeuse entrée des princes-évêques**. Il fallait voir le peuple innombrable désireux d'assister du quai aux festivités qui avaient la Meuse pour théâtre en ces circonstances. C'était un attrayant spectacle, en vérité, que les chaloupes parcourant par centaines rapidement la rivière dans toutes les directions et que venaient éclairer d'autres bateaux à marche plus paisible, porteurs de lumières éclatantes. Tantôt on entendait les chants de joyeux rameurs, tantôt des musiciens montés sur des embarcations faisaient répéter aux échos du rivage les morceaux qu'exécutaient leurs bruyants instruments.

La **promenade** d'Avroy, depuis sa création jusqu'à 1789, a été **améliorée** plusieurs fois. En 1749, le Conseil, à la suite de divers accidents, avait fait poser un garde-fou mi-partie en maçonnerie, mi-partie en fer, « depuis la rue *Sainte-Verone* (Sainte-Véronique) jusqu'au dernier rivage de Fragnée ». En 1756, le même Conseil avait député le conseiller Hasinelle « pour faire enlever les arbres au commencement de la promenade et les faire remplacer là où il conviendra ». En 1765, on en acheta de nouveaux pour les planter au quai d'Avroy.

Cette promenade était l'objet d'une surveillance continuelle. De plus, un gardien était chargé d'ouvrir et de fermer journallement la barrière de clôture. Les gages de cet agent n'obéraient pas trop les finances communales. Pour son office durant quatre ans, il ne reçut en 1774 que 30 florins de Brabant.

En mars 1793, les Français, poursuivis par les Autrichiens, abandonnèrent sur Avroy 12 obusiers, plus 42 caissons de poudre avec des véhicules remplis de fusils.

La promenade favorite de la fashion de Liège se ressentit défavorablement des émanations pestilentielles s'échappant de l'infect cloaque formé par la rivière d'Avroy, dans les dernières années de son existence. Ce bras d'eau ne servant plus à rien, son comblement effectué en 1835 ne put qu'être profitable à la localité.

On allait pouvoir communiquer librement entre l'ancien quartier de l'Île et le quartier d'Avroy, doubler la largeur de la promenade, y tracer de nouvelles et spacieuses allées d'arbres, affecter le terrain à différents usages.

Avroy

BOULEVARD D' — va du commencement de la rue Saint-Gilles à la rue des Guillemins.

AVENUE D'

En 1835, la rivière d'Avroy ayant été comblée sur la

partie située entre l'ancienne église des Augustins et la rue du Pont d'Avroy, on utilisa les terrains remblayés pour y planter des arbres. Six ans après, en 1841, un accotement était aménagé entre la promenade proprement dite et la voie pavée, pour la libre circulation des cavaliers ⁽¹⁾.

La promenade d'Avroy n'étant plus bordée par l'eau ne pouvait conserver indéfiniment le nom de *quai* qu'on lui donnait autrefois alternativement avec celui de *promenade*. En 1848, on dénomma *boulevard d'Avroy* la section de la voie allant du faubourg Saint-Gilles à la rue des Augustins. A l'autre partie s'étendant de ce dernier point à la chapelle de Paradis et baignée encore en ce temps-là par la Meuse, on laissa le nom de *quai*. Par suite de l'appropriation de l'ancienne île de Commerce, le cours de la Meuse ayant été déplacé une fois de plus et éloigné du quai d'Avroy, celui-ci dut recevoir à son tour une nouvelle appellation. Au mot *quai*, le Conseil communal a substitué le 1^{er} août 1879, le nom *avenue* pour la partie allant de la rue des Augustins à l'ancien quai de Fragnée. Nouvelles modifications nominales le 22 octobre 1900 ; le terme *avenue d'Avroy* est supprimé et le *boulevard* s'étend de la rue Saint-Gilles à la rue des Guillemins.

Depuis 1848 les cavaliers sont autorisés à circuler sur les **accotements** non pavés. En juillet 1909 cet accotement a été prolongé ; la voie cyclable a été installée en 1899.

Les **diverses améliorations** apportées à cette voie importante lui ont maintenu l'ancienne renommée de la promenade d'Avroy. C'est principalement de ce côté de la ville que se dirige chaque dimanche, et même chaque jour, la foule élégante des promeneurs. Cette foule est surtout considérable aux concerts que les musiques militaires donnent régulièrement le dimanche à midi et demi et les autres jours à la soirée, pendant la période d'été. Le kiosque où s'abritent les musiciens, en face de la rue d'Archis, a été élevé en 1852.

La **foire générale** durant le mois d'octobre attire plus de monde encore que les concerts. C'est seulement en 1872 que le mois d'octobre a été assigné aux exhibitions foraines au lieu du mois de novembre. Ces exhibitions ont été supprimées naturellement durant les années de guerre 1914-1918 ⁽²⁾.

Nous venons de voir ce qu'est devenue l'ancienne promenade d'Avroy. Il reste à parler de maints bâtiments qui bordaient celle-ci à gauche. Ce n'en est pas cependant la partie la moins intéressante, quant aux souvenirs locaux, ni la mieux connue. Où sont ces vénérables hôtels seigneuriaux, ces *brassines* renommées, ces pittoresques masures de pêcheurs, de *naiveurs* ou de cultivateurs qui s'alignèrent pendant des siècles, fort espacées naturellement, le long de la rivière d'Avroy ? Toutes ou à peu près toutes ces vieilles constructions ont disparu sous la pioche impitoyable des démolisseurs. Le progrès, le minotaure moderne, les a remplacées par de plus nombreuses ou de plus confortables demeures.

(1) Les AR d'alignement datent des 28 avril 1835 et 9 mai 1845.

(2) A la rive droite, on le sait, la rivière était bordée par les remparts dits d'Avroy. Les immeubles de ce côté dépendaient de la rue Saint-Remy ou de la place Saint-Jacques.

Seuls, deux des divers édifices religieux et quelques habitations des siècles écoulés ont échappé à ces transformations. Essayons, en passant, de découvrir ces restes des temps anciens et de rétablir, tout au moins dans l'esprit, quelques-uns des monuments ainsi anéantis. Nous partons de la rue Saint-Gilles.

En face du port de la nef marchande de Liège à Huy ⁽¹⁾, étaient les brasseries aux enseignes de la *Ville de Huy*, du *Cigne*, de l'*Aigle d'Or*, de la *Cloche*, de la *Barbe-d'Or* et du *Verd-Dragon* ⁽²⁾, puis cette maison de Th.-J. Chaudoir « fabricant de parchemins », lequel publiait en janvier 1793 qu'on pouvait trouver chez lui « une partie considérable de peaux de tambour de même que bas de laine pour la troupe » ⁽³⁾.

Une des maisons les plus connues parmi celles qui avaient issue en la rue des Coquins et sur Avroy, était la bâtisse portant d'abord l'enseigne de *Sainte-Anne*, et dans la suite : à la *Folie*. Cette propriété appartenait au début du XVII^e siècle à N. Mosens et consors qui la mirent en vente, ou plutôt en *rendage*, le 1^{er} juillet 1611. Elle était alors le siège d'une brasserie. L'acte notarié, qui fut produit à cette occasion, expose en détail les pièces dont se composait une brasserie à cette époque reculée. Voici la description de la brasserie Sainte-Anne : « Maison, scaillie, appendices et appartenances séante hors la porte d'Avroît *juxte à l'opposite* (juste en face) du grand rivage où est accoutumé d'arriver la nef marchande, portante l'enseigne de Sainte-Anne, joindant d'amont à Collas Boubon, d'aval à commissaire Gordine, derrière ayant sortie sur la rue condist des *Frères Cockins*, devant a chemin. » Ce fut le commissaire de la cité, Gordine, le voisin, qui acquit la maison, moyennant une somme de 550 fl. liégeois de cens annuel ⁽⁴⁾.

En 1614, la maison passa aux mains de Gérard Corbion, brasseur, et en 1643, en celles de Philippe Pourin. Au siècle suivant, elle fut en possession d'un nommé Croka, puis de M. Gilles-Lambert Dothée, jurisconsulte, conseiller de la souveraine Cour féodale de Liège, et ancien bourgmestre de la cité qui céda le bien à Jean-Joseph-Thomas Dallemagne, maître des postes impériales aux chevaux, au prix « de 132 fl. de Brabant de rente annuelle et mille florins de Brabant une fois donné ».

Parmi les autres bâtiments ⁽⁵⁾ dont la façade donnait sur le port proche du pont d'Avroy, on remarquait un

hospice du nom de **Saint-Jacques**. L'origine de cet hospice est couverte d'obscurité. Jean d'Outremeuse, au XIV^e siècle citait « li petis hospitals que saint Nogier avoit fait *a piet* (au pied) *de pont d'Avroît* ». D'après le même chroniqueur, cet hôpital aurait été incendié en 1130 et réédifié par un chanoine de Saint-Paul, appelé Balist, qui y aurait fondé une douzaine de lits. Cette restauration n'aurait pas eu longue durée car, ajoute Jean d'Outremeuse, l'hospice fut « refais et parfois par trois frèrez : Garniers, Johans et Antoine » ⁽¹⁾.

L'hôpital restauré par ces trois frères était-il celui dit des Coquins qui exista longtemps à proximité de celui de Saint-Jacques? C'est ce que croient divers historiens. Ceux-ci prétendent même que l'hôpital Saint-Jacques ne fut fondé qu'au XV^e siècle. Leurs affirmations reposent sur des bases sérieuses. En effet, Jean de Stavelot, contemporain, assigne l'année 1429 pour la date de la fondation ⁽²⁾; les chartes de Saint-Laurent, du même temps, ne diffèrent que de deux ans avec ce chroniqueur sur l'année de l'érection de l'hôpital.

Malgré les dires des historiens et les attestations officielles invoquées, il doit y avoir, sur l'origine de cet établissement religieux, un malentendu capital. L'hôpital aura été créé sur Avroy avant l'année 1427. Dans les registres de l'hôpital Saint-Jacques ⁽³⁾, nous avons trouvé des pièces, des rendages notamment, faites dans les premières années du XV^e siècle et même en 1396, donc à une époque antérieure à celle attribuée à la création de l'hôpital Saint-Jacques. En outre, cet hôpital est nommé tout au long dans un titre de 1404. Avec ce document, il n'y a plus d'équivoque possible. Les deux hôpitaux des Coquins et Saint-Jacques sont indiqués dans cet écrit. D'après cette pièce, le premier existait dans la « chaulsie Saint-Christophe (à l'entrée de notre rue Saint-Gilles) », le second « sur la rivière d'Avroît ⁽⁴⁾ ».

Il y a plus : « l'hôpital Saint-Jacques sur Avroy » est mentionné dans une charte de l'an 1078, sans malheureusement qu'elle nous fixe d'une façon plus explicite sur la naissance et les conditions de vie de cette maison hospitalière ⁽⁵⁾. Elle signale seulement un don important fait par la comtesse Ermengarde.

En toute certitude donc, il est permis d'avancer que l'époque indiquée par les chartes et par les historiens comme date de la fondation de l'hospice Saint-Jacques est bien plutôt celle d'une reconstruction sur un emplacement plus étendu et mieux disposé ⁽⁶⁾. Nul doute non plus qu'à partir de 1427, l'hôpital était à la place qu'il a occupée jusqu'à la fin de son existence.

Voici comment les chartes de l'abbaye Saint-Laurent exposent les faits de la fondation ou de la réorganisation de cet établissement au XV^e siècle.

Quelques bourgeois de Liège avaient accompli le long

(1) 1585 : Maison sur Avroît près et hors la porte d'Avroît devant la nef marchande, paroisse de Saint-Christophe, joind. par derrière à Raskignoule. (RP, r. 5, f. 118.)

(2) 1737 : La *Ville de Huy*, hors la porte d'Avroît. (Cour féodale.) — 1590 : L'*Aigle d'Or*, près et hors la porte d'Avroît. (RP, r. 8, f. 4.) — 1590 : *Verd Dragon*. (Ibid., r. 8, f. 23 v°.) — 1595 : Mais. joind. au *Cigne d'Or* derr. au beghinage Saint-Christophe. (Man. du temps.) — 1614 : *Brassinne* hors la porte d'Avroît où que la neffe marchande vient arriver, à l'enseigne de *Sainte-Anne*, que possède présentement Gérard Corbion, le jeune brasseur, tendant d'amont à Collart Bubon, d'aval à Jehan Cordinne commissaire de cette cité, derrière ayant sortie sur la rue des Frères Cokins. (Man. de notre collect. part.) — 1677 : Enseigne de la *Cloche*, joind. vers les dames Bénédictines à la maison de la *Barbe d'Or*, vers la porte d'Avroît, à Michel Morian, derrière az Anglaises. (PN Dejardin, r. 1036.)

(3) *Gazette de Liège* (Desoer), 18 janvier.

(4) *EL, Greffe Larmoyer*, r. 60.

(5) XV^e s. : Place *jadite maison*, joind. d'am. à l'hôp. Saint-Jacques, derir à une place qui fut le maison. Symon. de Verviers, bolengier, aux dites Dames de Marche, appartenant, vers le chacie Saint-Christophe aux maisons Colar Darden, le machon, et a Johan le mangon, vers Mouse venant fours sur le rivage. (Hôp. Saint-Jacques, r. 10, f. 1.)

(1) Tome IV, p. 342.

(2) Pages 241-242.

(3) Ces registres sont déposés aux AE.

(4) 1404 : Frère Abraham de l'Apleit, maistre de l'hospital *Saint-Augustin* (des Cokins) sur la chaulsie Saint-Christophe et avec luy aucuns ses confrères d'yceluy hospital les maistres de l'hospital *Saint-Jacques*, sur la riviere d'Avroît, faisant partie en nom d'yceux hospitalaux. (CF, Rend. et stuits, r. 1267-1665, f. 61.)

(5) *DARIS, Notices*, t. VI, p. 182 ; t. XII, p. 123.

(6) 1435 : Hospital Saint-Jacques qui est *novellement situeit et edii* t'yet a delà de pont d'Avroît. (CT, r. 3, f. 29 v°.)

et pénible pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, en Galice. Rentrés enfin dans leur foyer, ils songèrent, l'an 1427, à soulager les pauvres pèlerins qui, ayant entrepris les voyages à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle ou à Jérusalem, traversaient notre ville. A cet effet, ils décidèrent l'érection d'un hôpital en faveur de ces pèlerins. Pour l'emplacement, ils acquirent « la maison delle brassinne qu'on appeloit la maison de l'Apleit deleis le pont d'Avroit ⁽¹⁾ ». Deux habitations voisines furent offertes dans le même dessein par leurs propriétaires, Anseal le boulanger et sa femme. Parmi les autres bienfaiteurs figurèrent Henry Halbadeal, Pi-rard de Saint-Omer avec son épouse, Jeanne Dorey, Pi-rard le Rouge de Dinant, Rogier de Richelle. En 1429, l'abbé de Saint-Laurent et l'évêque Jean de Heinsberg accordèrent l'autorisation nécessaire à la construction d'une chapelle pour desservir l'hôpital ⁽²⁾.

Les membres de la confrérie de Saint-Jacques, — vocable de l'hôpital, — avaient la mission de subvenir aux besoins de celui-ci. Ils choisissaient les administrateurs et désignaient le prêtre appelé à célébrer la messe en la chapelle. On devait rendre compte annuellement à l'abbé de Saint-Laurent de la gestion des biens et revenus.

Régulièrement la maison hospitalière était ainsi conduite par des marchands, bourgeois, artisans. Ni les gens de loi, ni les ecclésiastiques ne se mêlaient de l'administration. L'intervention, à titre d'autorité, de l'abbé de Saint-Laurent s'explique par ce fait que l'institution charitable était primitivement comprise dans le territoire dépendant de l'abbaye.

Jean de Heinsberg confirma l'œuvre le 6 août 1435. Le 2 mai 1437, Mgr Denys Stephani, évêque suffragant, consacra la chapelle sous les vocables de la Sainte-Vierge et de Saint-Jacques. Sa flèche était élançée.

Jean de Stavelot dit qu'outre les pèlerins, l'hospice recevait aussi les « povres gens », mais ce n'était pas là une coutume. Le premier règlement écrit fut formulé le 23 mai 1479 ⁽³⁾. A ce temps les pèlerins pouvaient être hébergés pendant trois jours ; à leur départ, ils recevaient dix sous.

D'après les déclarations faites en 1686, par les maîtres de l'hôpital, « la portance de leurs registres montait à 2.000 florins ». Il y avait « six lits couverts pour loger douze pèlerins ». Ceux qui se présentaient à l'hospice pour y passer la nuit recevaient chacun quatre sous. Aux pèlerins qui n'acceptaient pas le logement, on accordait le double.

Alors encore, à la tête de l'établissement, qui fut agrandi en 1691 ⁽⁴⁾, se trouvaient vingt-quatre maîtres laïcs. Chacun d'eux obtenait annuellement une somme de quatre florins pour être distribuée aux pauvres ⁽⁵⁾. En 1773, les revenus de l'institution se montaient en nature à 150 muids 3 setiers d'épeautre et en argent à 1,072 florins 13 sous.

Depuis des siècles, tous les soirs au-dessus de la porte de l'hôpital, devant l'image de Saint-Jacques, on allumait une chandelle dans une lanterne. Au temps où l'éclai-

rage public n'avait point pris naissance, cette lumière aidait les pauvres voyageurs à découvrir l'abri nocturne et salubre.

Usage non moins bien suivi, la plupart des artistes, peintres ou sculpteurs qui avaient résidé en Italie, étaient successivement élus en qualité de maître de l'hôpital, « comme voyageur » ⁽¹⁾. Cet honneur leur coûtait un droit d'entrée de 40 flor. de Brabant et d'autres droits accessoires. Ainsi en 1626 Pierre Baelen, en 1680, le célèbre Jean Delcour furent-ils élus comme tels, le dernier en lieu et place de « Nicolas Lairesse ». Englebert Fisen le fut en 1682, Coclers en 1691, Jean Riga en 1711, et Jean Hans, en 1716 ⁽²⁾.

C'est pourquoi, sans doute, les beaux-arts furent en honneur en cette institution. En 1670, le peintre Bertholet Flémalle eut à produire le dessin d'un nouvel autel qui fut payé 600 fl. Brabant. Le rétable lui-même a été exécuté par Lambert Latour au prix de 100 florins de Brabant.

Il s'agissait d'y insérer le magnifique **tableau que Gérard Douffet avait peint** en 1656 et représentant *le Sacrement de l'Ordre ou la Mission de Saint-Jacques le Majeur*. Ce tableau fut remarqué par un prince allemand, l'électeur palatin Jean-Guillaume, qui alors formait la galerie de Dusseldorf. Ce personnage offrit et obtint le 4 mai 1700, de l'administration de l'hospice par l'intermédiaire du résident de Bellevaux, l'acquisition de l'œuvre au prix de 10,000 flor. de Brabant ou 2,500 écus. Cette œuvre avait été payée cent écus un demi-siècle antérieurement. Une copie de la peinture devait être faite aux frais du noble acheteur. Cette mission échut à Englebert Fisen ⁽³⁾. La tête de Saint-Jacques qui figurait dans la production de Douffet, était, paraît-il, le portrait de Pierre Baelen, élève du maître. L'œuvre originale doit se trouver présentement dans l'un des châteaux de l'ancienne maison de Bavière ⁽⁴⁾.

La statue en bois, représentant Saint-Jacques, et une autre statue, exposée non loin de l'autel, avaient été sculptées par Guillaume Evrard ⁽⁵⁾. On ignore ce que sont devenus ces ouvrages artistiques, ainsi que les « deux colombes de cuivre pesant 450 livres » que Jean de Laitre, « voirier » s'était engagé, en 1523, à fournir à l'hôpital au prix de 15 florins et demi les cent livres ⁽⁶⁾.

Supprimé sous la République française, l'établissement hospitalier devint le siège d'une école gratuite à la fin du XVIII^e siècle ⁽⁷⁾. Il échut alors en propriété à la Commission administrative des Hospices. Celle-ci vendit l'immeuble, le 7 mars 1812, à M. J. Memmel. Vers 1820, M. de Sarolea de Cheratte en devint acquéreur. Le bien portait le n^o 553. On a raconté que des tableaux y auraient été découverts. Ils étaient attribués à tort ou à raison à notre peintre Bertholet Flémalle. Le nouveau possesseur démolit les anciens bâtiments et les

(1) La commission de l'hôpital était composée de 24 personnes dont une moitié était formée de « voyageurs » ; l'autre de bourgeois de Liège. (VILLENFAGNE, *Recherches*, t. II, p. 355.)

(2) *Hôp. Saint-Jacques, r. aux recès*.

(3) *Hôp. Saint-Jacques, r. aux recès*, f. 147. — HELBIG, *La Peinture*, pp. 231-235.

(4) HELBIG, *La Peinture*, p. 237.

(5) *Man. Hoyoux*, n^o 1165, BUL.

(6) *EL, Oblig.*, r. 17.

(7) BOVY, *Liège et Banlieue*.

(1) *Cartulaire de l'abbaye Saint-Laurent*, r. 3, f. 316.

(2) V. les actes constitutifs dans les archives de l'hôpital, r. 10. —

(3) *Hôp. Saint-Jacques*, r. 10.

(4) *CF*, 20 février 1691.

(5) *Fonds Ghysels*, n^o 576.

remplça par l'hôtel qui devint ultérieurement l'**hôtel de Mélotte de Lavaux** (n°6). Il ne reste plus trace de l'hospice Saint-Jacques. Son emplacement a successivement abrité les bureaux du journal *La Dépêche*, le garage de la Société de fabrication d'autos Minerva et présentement le Crédit anversois. Le premier étage de l'hôtel de Mélotte a servi, de 1909 à 1922, de local à la Société belge d'Etudes et d'Expansion.

Les maisons de négoce et de consommation étaient très en vogue sur Avroy au XVIII^e siècle. Celle dite à la *Croix de Bourgogne* avait son siège, en deçà de la rue des Bénédictines (1). Du même côté, l'on remarquait les immeubles de la *Tête de Bœuf*, de la *Crosse*, des *Bons Amis*, de l'*Ancre*, des *Trois Bécasses* (2), du *Cor de Chasse*, où demeurait en 1780, un M. Lefèvre qui prétendait pouvoir « guérir radicalement les cors aux pieds et les durillons (3) ». Autrement sérieuse était la « manufacture de machines à feu, genre Savery-Papin-de Sagnetier », qui existait sur Avroy dès 1778 (4) et dont il a été très peu parlé, malgré son importance.

La vieille **église des Bénédictines** (5) a pris la place d'un autre bien religieux qui dépendait de l'hôpital Saint-Mathieu à la Chaîne. Nous en parlons sous la rubrique *Bénédictines*. On reconnaît dans le petit temple ainsi nommé, malgré les restaurations modernes, une construction de la seconde moitié du XVII^e siècle. Arrivées à Liège en 1627, les Bénédictines durent se borner, en 1630, à ériger une modeste chapelle qui, conservée, sert maintenant de chœur aux religieuses (6). Cette chapelle fut rendue populaire par le culte que l'on y pratiquait **envers Sainte-Rolende** et que les fondatrices du couvent y avaient apportée du pays de Namur. Le peuple venait surtout recourir à l'intercession de cette sainte pour être délivré de la pierre, de la gravelle, des hernies, d'affections des reins. Un os de son bras, vénéré encore dans l'église des Bénédictines, leur fut donné en 1662 par Mgr Jean de Wachtendonck, évêque de Namur. Jean Walschaert avait peint un superbe tableau représentant *sainte Rolende*. Pour répondre à la dévotion de la foule sans cesse plus dense, la communauté érigea en l'honneur de sainte Rolende une confrérie, qui fut approuvée par le Saint-Siège en 1655 (7). Elle s'occupa aussi de la **construction d'une nouvelle église**. La demande en fut faite au prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, l'an 1666, en ces termes :

« Remonstrent en profond respect à Votre Altesse sérénissime, ses très humbles filles l'abbesse et couvent des religieuses bénédictines réformées sur Avroy comme quoy la scituation de leur monastère et oratoire estant fort oportun (utile) au peuple voisin quy en grande abondance y concourre pour entendre le Saint-Sacrifice de la messe et ledit oratoire estant si petit et restreint qu'il n'est capable d'y contenir que bien peu de personnes ; la grande charité et un bon Mécènes et bien-

faicteur se porte jusque là que de bien vouloir faire bastir une église plus sortable et capable de l'affluence du peuple qui en est autant plus grande par la vénération des reliques de sainte Rolende, à l'honneur de laquelle il y a une confrairie érigée par le Saint-Siège et public de l'autorité de Son Altesse Sérénissime ou de son grand vicaire. »

Se rendant aux motifs invoqués, le chef du diocèse accorda les autorisations nécessaires, le 26 février 1666. Mais, malgré le généreux Mécène annoncé (1), une dizaine d'années se passèrent avant qu'il pût être donné suite au projet, faute d'architecte apte et d'argent peut-être. A l'une des religieuses même, Aldegonde Desmollins, fille du peintre Jean Desmollins et d'Hélène Hennaut, de Mons, revint le mérite d'en avoir conçu les plans et de les réaliser, en conservant la chapelle première, nous l'avons dit. Les registres des inhumations du cloître établissent que, en 1675, l'emplacement du temple était seulement déterminé, que déjà on « ensepultura du côté de l'église future », en août 1678, Catherine Potesta, dont le père avait offert une cloche ; qu'en 1681, une nouvelle récipiendaire, J. Le Roy, est entrée pour la première fois par la porte de la sacristie. L'église était loin d'être terminée. En 1689 encore, la famille du jurisconsulte de Méan avançait une somme de 4,000 florins pour aider à l'achèvement de l'église, à l'ombre de laquelle devaient vivre plusieurs de ses filles. Aussi fut-ce l'une d'elles qui, la première, fit profession dans le nouveau sanctuaire « le 26 juin 1690, n'ayant lors achevé que le chœur des prêtres et celui des religieuses (2) ». Cependant, le gros-œuvre fut terminé les mois suivants : Marguerite de Rosen, entrée le 10 août 1689, fit en 1690 même, « sa profession en la grande église ».

Cette année 1690 est la date des verrières les plus anciennes placées dans les fenêtres, à l'exception de certaines d'entre elles, dont nous ferons connaître la raison d'être à l'article *Bénédictines*, en signalant d'autres vitraux placés dans les cloîtres. C'était la coutume alors de témoigner de son affection aux amis qui bâtissaient, d'envoyer l'un ou l'autre vitrail commémoratif. Les principaux fidèles agissaient de la sorte pour les églises nouvellement élevées. Ainsi lit-on dans les fenêtres du chœur des religieuses, ces inscriptions sans blason avec la date 1690 : « Mademoiselle Barbara Walkener — Ma demoiselle Isabelle de Nuvolara » avec deux autres noms de religieuses : « Mademoiselle Jeanne de Selis — Mademoiselle fille de Monsieur le baron de Ville ».

Dans les grandes fenêtres du même chœur sont quatre inscriptions armoriées, deux de 1690, de « Jenne d'Awans, abbesse du monastère de Terbecq » et « Madame de Selis, abbesse de Robermont », auxquelles s'ajoutèrent ensuite celles de « Jean-Maximilien Bounam, chevalier, S^r de Rycholt », et « dame Anne de Valzolio, sa compagne » (1692), celle de M^{lle} Stoppe, A.-V. de Namur (1694).

(1) Gazette de Liège, 7 juin 1765.

(2) Ibid., 1780.

(3) Ibid., 28 janvier 1780.

(4) Ibid., 24 février 1778.

(5) Les renseignements sur l'établissement des Bénédictines trouvent leur place sous cette dernière rubrique.

(6) Un égout de la Ville passait, il y a plus de deux siècles sous le chœur de l'église. En 1717, la Cité avança 400 florins pour faire réparer le canal. (CC, ex 1717-1718.)

(7) DEVOS, *Abrégé de l'hist. de Liège*, p. 107. — Chron. Blendeff. (XVII^e s.), f. 84.

(1) Ce « généreux Mécène » doit être l'archidiacre de Surllet. Il avait offert de se charger de la construction de l'église promettant de payer mille patacons annuellement. L'abbé de Saint-Laurent conseilla de ne pas accepter cette offre, se faisant fort de procurer l'argent nécessaire à cette construction. Mais la solution se fit attendre de longues années.

(2) Cette religieuse alors même que le sanctuaire n'était pas achevé lui fit hommage de sa robe de vêture qui était de brocart à fleurs d'or.

En l'église même, à la baie supérieure de gauche on voyait naguère encore avec les armoiries la devise et le nom de l'abbé de Saint-Jacques Hubert Hendrix (1690). En la baie d'en face, était un vitrail de Godefroid de Salme, abbé du Val Saint-Lambert. En 1694, viendront se joindre les verrières d'« Arnoldus Franciscus A. Bartholomei » et de « Franciscus Tabolet », chanoine de la cathédrale.

A tort a-t-on longtemps attribué le **plan de la façade de l'église** à un chartreux frère Robert-Arnold Henrard, mort d'ailleurs en 1676, quatorze ans avant le complet achèvement de l'édifice. Il n'est pas plus exact d'y voir l'œuvre d'un autre sculpteur liégeois, Arnold Hontoir ⁽¹⁾. Cette façade également a pour auteur la même sagace religieuse, Antoinette Desmollins. Tel qu'il était, le sanctuaire devint l'admiration des étrangers. Le Français Saumery, dans les *Délices du Pays de Liège*, ne proclamait-il pas, en 1738, cette église « la plus jolie de toutes celles des monastères de filles de la ville et des faubourgs de Liège ». On ne peut, ajoute-t-il, « rien voir de plus propre, de plus éclairé ni de plus orné. La galerie qui règne tout autour, ses fenêtres élevées et d'une largeur proportionnée à leur élévation, ne sont pas les pièces les moins dignes de l'attention des curieux ».

A la vérité, la façade complètement en pierres de taille ne manque pas de distinction avec ses pilastres superposés, d'ordre ionique et corinthien, supportant un fronton triangulaire que domine une massive croix, de pierre également. Au milieu de l'étage corinthien repose dans une niche, la statue de la Vierge, patronne de la maison religieuse : *Notre-Dame de la Paix*. Ce vocable est indiqué par deux inscriptions latine et française. La niche porte sur un ample œil-de-bœuf.

On doit reconnaître que le sculpteur Hontoir a beaucoup travaillé pour l'église des Bénédictines. Il a coopéré grandement à sa décoration intérieure. A lui revient, en outre, le mérite d'avoir sculpté le maître-autel ⁽²⁾ avec ses deux belles et graves statues de saint Benoit et de sainte Scholastique ⁽³⁾.

Que d'autres artistes liégeois ont participé à l'ornementation ! Englebert Fisen, peignit en 1706, la mort de ce saint et celle de sa sainte sœur pour les deux autels latéraux. Un élève de Hontoir, le sculpteur Van der Werck produisit la statue de *saint Joseph* et l'*Ange gardien*, adossés aux pilastres du chœur ⁽⁴⁾. Le célèbre Delcour, dit-on, avait sculpté une madone en bois, réduction ou modèle du groupe de Vinave-d'Ile. Perdue pendant un siècle depuis la Révolution française, cette statue a été rendue en 1896 aux Bénédictines par le dernier possesseur laïque.

Trois **pierres tombales** du pavé de l'église ont été encastrées il y a quelque quart de siècle, dans le cloître. Les deux premières, fort belles, sont en marbre noir avec armoiries en marbre blanc. Elles rappellent la mémoire de « Guillaume Philippe, baron de Wan-

soulle », quatre fois bourgmestre de Liège, décédé le 11 février 1711 et de Marie-Catherine, baronne de Haxhe, morte le 11 avril 1698 ; — la seconde de Louis-de Thier, deux fois bourgmestre de Liège, trépassé le 28 février 1725 et de dame Barbe-Isabelle d'Ogier, sa compagne, décédée le 5 mai 1748. La troisième pierre plus simple transmet le souvenir de la sépulture de Gérard Le Roy, marchand bourgeois, † le 7 janvier 1700 et de Marie Sorbé son épouse, † le 2 mai 1701 — de la sépulture aussi de Jean-Jacques Le Roy, leur fils, l'un des commissaires de la Cité, † le 27 mai 1739 et de Marguerite Labarson, sa femme, † le 7 janvier 1733. D'autres personnes étrangères au cloître ont reçu l'inhumation en l'église des Bénédictines, nommément le greffier Arnold Counotte et la demoiselle Walkenaer, du XVII^e siècle.

Dans le chœur de l'église, les deux tableaux modernes, *le Christ assis, tenant la croix et montrant son cœur*, et son pendant, *le Sacré-Cœur de Marie*, sont de Mathieu Nisen. Ils datent de 1857.

Dame Hyacinthe Diet, prieure à Tongres, a peint deux toiles, traitées en imitation de l'ancien, où sont représentés des *épisodes de la vie de saint Benoit*.

On attribue au peintre Juppin de Namur, l'ancien paysage du fond dont le centre est occupé par une minuscule *sainte Famille*. Riga, autre peintre du XVIII^e siècle, doit être l'auteur du grand tableau qui, dans le chœur, faisait face à la grille et montrait une *moniale agenouillée devant le Christ en croix*.

Quant aux orgues qui occupent le fond du chœur des religieuses, mille florins furent prélevés pour leur paiement, en 1736, sur la dot d'entrée de la novice Catherine-Thérèse de Wampe.

L'église des Bénédictines était réputée autrefois pour la belle musique qu'on y exécutait. Aussi la foule des fidèles s'y portait-elle nombreuse aux jours de solennité.

Sous la **Révolution française** l'église des Bénédictines a été transformée en magasin de fourrages, en attendant qu'elle devint le siège d'assemblée primaire. La croix du sommet du temple fut arrachée et brisée. La statue de Notre-Dame de la Paix du fronton a été mise en pièces. Le 24 décembre 1796, on s'en prit aux cloches : deux furent morcelées et les débris enlevés pour les métamorphoser en canons. Une troisième cloche, du nom de Scholastique, après avoir été lancée par la grande fenêtre de la tour, glissa sur le toit et tomba avec une telle force qu'elle pénétra profondément dans le sol. Il fallut creuser une tranchée autour d'elle pour la dégager. La cloche était intacte.

Les autorités républicaines, continuant leurs exploits, firent transporter les statues de saint Benoit et de sainte Scholastique sur le Marché pour y être vendues. Un brave homme les acheta à vil prix et les restitua plus tard aux Bénédictines. Lorsque la tourmente aura passé, la croix reparaitra à son tour au faite de l'édifice et la figure de Notre-Dame de la Paix, renouvelée, reprendra sa place au fronton ⁽¹⁾.

(1) Né à Liège en 1630, décédé en 1709.

(2) En rétablissant récemment en marbre « français » décoré de bas-reliefs de marbre blanc la table d'autel, on a dû rendre la base même tel que l'aura conçu Arnold Hontoir.

(3) Les boiseries qui décorent l'église publique, le chœur des religieuses et la sacristie ont été données par une des religieuses bénédictines, la comtesse de Liedekerke, croit-on.

(4) Notes de Henri Hamal.

(1) Plusieurs monographies sur l'église et le couvent des Bénédictines ont été écrites : par J. DEMARTEAU. *Les Bénédictines à Liège, Centenaire*.

Le jardin du couvent des *Bénédictines*, duquel il est parlé spécialement, joignait à gauche une partie de la **propriété des comtes d'Argenteau**. Il ne faut pas confondre cette propriété avec la modeste habitation, dépendance de la maison des Bénédictines, et dans laquelle a vécu pendant de nombreuses années, jusqu'à sa mort, Mgr de Mercy-Argenteau, archevêque de Tyr.

L'hôtel d'Argenteau a été démoli pour le percement de la rue d'Archis. Il fut vendu 80,000 fr. avec ses trois hectares de jardin ⁽¹⁾. Son emplacement est pris par l'entrée de la rue d'Archis et les premières maisons du boulevard, à gauche de cette rue. La propriété s'étendait jusqu'à ce qui est devenu rue *Beckman*. Cet important hôtel avait été quelque temps, sous la domination française, la résidence de Charles-Alex. de Bousies, auditeur du Conseil d'Etat, sous-préfet de Liège.

A peu de distance de ce vieux manoir et de la fabrique d'armes Renkin ⁽²⁾ était le **Casino Grétry**. Il avait été fondé en 1865. Son emplacement était compris il y a trois quarts de siècle dans la vaste propriété de la famille Pieltain. A partir du 1^{er} septembre 1903, le local servit au **Théâtre communal wallon**. La Ville payait de ce chef une location de 8,000 fr. ⁽³⁾. Au théâtre wallon succéda en 1907, l'établissement de bains et lavoirs, d'hydrothérapie et de mécanothérapie dénommé **Bains Grétry** (n° 94). Les bâtiments occupaient une superficie de 3,050 mètres carrés. Leur construction et l'installation coûtèrent 1,400,000 fr. non compris la valeur du terrain : 325,000 fr. La prospérité n'ayant pas répondu aux valeureux efforts de la société entreprenante, force fut en 1914 de mettre l'ensemble aux enchères publiques par le ministère de M^e Aerts, notaire. La guerre ayant été déclarée en août 1914 même, l'armée allemande ne tarda pas à s'emparer de cet établissement et d'y conduire chaque jour ses hommes par compagnie, jusqu'à la fin des hostilités.

Après l'armistice l'établissement fut mis à la disposition des prisonniers alliés libérés et des troupes alliées même. Finalement, en août 1919, l'établissement des Bains liégeois, a été livré aux enchères. Il a trouvé acquéreur au prix de 300,000 fr. environ.

Nous voici à la cité ouvrière dite la **Verrerie**. Ce vocable indique suffisamment que les bâtiments de cette cité étaient autrefois le siège d'une fabrique de verres. Les célèbres maîtres verriers Bonhomme, qui devinrent barons de Bonhomme et de Bounam — noms synonymes — en étaient primitivement les possesseurs. Cet immeuble avait en 1728 un *Cygne* pour enseigne. L'établissement subit une restauration ultérieure ; il fut utilisé, en partie du moins, jusque vers 1850, pour la production du verre, comme nous l'exposons à la rubrique *Verrerie*.

Trait de mœurs du XVIII^e siècle : Un étranger logé, près de la Verrerie en 1777, annonçait, par la voie de la publicité, qu'il enseignait « aux amateurs à donner du cor de chasse avec facilité, et à conduire la chasse à la bête fauve » ⁽¹⁾. La Verrerie avait aussi pour voisin, l'immeuble où les Delvaux, pendant plus d'un siècle, procédèrent à des ventes de bois en gros (n° 114).

Le premier monument qu'on rencontrait ensuite était **l'église du Saint-Sacrement**, que desservait autrefois le couvent dit des Augustins. Cet édifice est de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il a remplacé un autre sanctuaire du commencement du XVI^e, qui avait été érigé en l'honneur de **Sainte-Anne**. Il renfermait alors une chapelle Sainte-Anne ⁽²⁾. C'est pourquoi on continua de la connaître sous ce nom jusqu'au troisième quart du XIX^e siècle. Le 19 juillet 1515, Lambert d'Oupeye, chanoine de Saint-Lambert, avait établi un autel dédié à Notre-Dame de Lorette, aux « Bienheureux Michel et Gabriel ». L'église — nous l'avons dit — fut consacrée le 25 mai 1527 par Pierre Van den Eynde ou *a Fine*, évêque suffragant d'Erard de La Marck. Il y a reçu la sépulture dans le chœur, sous une dalle de marbre noir ⁽³⁾. L'abbé Thys qui a laissé des notes sur divers monuments religieux de Liège, a recueilli les épitaphes de onze **sépultures** qui se trouvaient dans le premier temple des Augustins ⁽⁴⁾ et dans les cloîtres. On y voyait notamment celle du fondateur, Alexandre de Seraing, chanoine de Saint-Lambert, décédé le 24 novembre 1488, ainsi qu'une inscription à la mémoire de Jean de Seraing, seigneur de Hollogne-s-Geer, avec le millésime 1630. Là aussi eurent leurs tombeaux divers membres de la famille de Groesbeck, entre autres Thiry, frère du cardinal. Ces tombeaux n'avaient point disparu au XVIII^e siècle. Avaient là également leurs caveaux, Henri de Bounam (1679) et sa famille ; Lambert d'Oupeye, archidiacre de Brabant, † le 19 février 1540, bienfaiteur du couvent ; Raes d'Ans, † le 12 décembre 1652 et Elis. de Luxembourg, sa compagne, † le 5 mars 1673, et d'autres membres de sa famille ⁽⁵⁾ ; Frédéric d'Eynatten, dit de Boland, † le 8 septembre 1603, fut enterré devant le grand autel, après avoir légué tous ses biens aux Augustins. Un membre de la même famille, Gertrude-Françoise d'Ans de Velroux, baronne d'Eynatten, voulut aussi, par son testament du 29 mars 1706, recevoir l'inhumation dans le couvent. Elle, de même, se montra généreuse pour ces religieux. Une de ses dernières dispositions est ainsi conçue : « Je laisse aux dits Pères Augustins, vingt escus pour la récréation des religieux, le jour de mes obsèques » et elle ajoute : « J'entends qu'on donne auxdits religieux du rôti chaud, pain blanc, à chacun d'eux, une pinte de bon vin de Beaume ou de Moselle ou à leur choix ⁽⁶⁾. » Sur le portail qui datait de l'an 1599, époque de la restauration de l'église ⁽⁷⁾, avaient été posées les armoiries des bourgmestres de cette année, Henri d'Ou-

de leur pensionnat, Liège 1897. — *L'église des Bénédictines de Liège*. (BIAL, t. XXXVIII, p. 149.) — (Chanoine) WATHELET, *Histoire du couvent des Dames Bénédictines, 1627-1927*. — On trouvera aussi des renseignements détaillés dans les archives des Bénédictines soit au couvent même, soit aux archives de l'Etat, notamment dans un registre intitulé *Mémorial de ce que nous avons acheté, pour servir au bastiment de notre église* (1677).

(1) M. Hock possédait un dessin de cet ancien hôtel, dessin qui a passé ensuite dans les collections de la Ville.

(2) La fabrique d'armes Renkin et fils (n° 86) est l'une des plus anciennes actuellement existantes en notre ville. Elle remonte à l'année 1772.

(3) BA, 1906, séance du 30 octobre.

(1) *Avertissements de Liège*, 12 décembre 1777.

(2) *Conv. et test.*, t. 36, f. 276 v°.

(3) BERLIÈRE, *Evêques auxiliaires*, p. 89.

(4) *Man.* n° 1192. BUL.

(5) RH, p. 383.

(6) *Par. Saint-Remacle en Mont, Liasse Hist. Administration*.

(7) PN Colba, t. 1604-1608.

peye et Louis Massillon, la Cité étant intervenue dans les dépenses de réfection. Parmi les autres armoiries relevées dans le temple, notons celles de Gilles de Vi-vario, † le 1^{er} juin 1626, de Gérard van der Stegen, de Bois-le-Duc, † le 6 avril 1654.

Des vitraux rappelaient le souvenir de Raes d'Ans, d'Anne de Wihogne, des Mirbicht, des Schenck, des Waha de Baillonville (1). Il n'est pas jusqu'aux trente-deux métiers de Liège qui n'eussent tenu, en 1606, à faire placer à leurs frais, une belle verrière en cette église (2).

Saumery, dans les *Délices du Pays de Liège*, trouvait cet édifice religieux « assez grand et bien orné ». Il attribuait le tableau de l'autel majeur « à un habile peintre d'Anvers » qu'il ne nomme pas.

Peu après le milieu du XVIII^e siècle, l'architecte liégeois Jacques-Barthélemy Renoz fut prié de dresser le plan d'une nouvelle église, car la précédente n'était plus dans le goût de l'époque. Le chapitre cathédral, voulant aider à cette réédification, alloua en 1766 un subside de cent écus (3). Selon l'auteur de *l'Ermite en Belgique*, la façade de cette église serait le plus beau monument d'architecture de Liège ! Il nous est seulement permis d'affirmer qu'elle est une des œuvres principales de Renoz. Qui n'a remarqué, au-dessus du portail, finement sculptée dans la pierre la reproduction d'un trait de la légende de saint Augustin ? Ils méritent examen à coup sûr, ces pilastres corinthiens qui encadrent la porte d'entrée, les deux jolis bas-reliefs de cette porte, représentant saint Augustin et saint Jean-l'Évangéliste, de Ant.-Pierre Franck, ainsi que le fronton triangulaire, avec les armoiries du prince Charles d'Oultremont, couronnant la façade, fronton un peu trop exigü. L'édifice est surmonté d'un dôme, couvert en ardoises et à pans inégaux. Une tour carrée en briques s'élève derrière le chœur. Elle est également couverte en ardoises.

Une pierre sépulcrale, provenant de cette église et déposée au Musée archéologique, prouve qu'on enterrait sous le nouveau temple, comme sous celui qui l'a précédé, quelques personnages bienfaisants. La pierre tombale que nous mentionnons indiquait le caveau de « noble et honoré seigneur Simon-Louis de Hodeige, chevalier du S. Empire romain, etc., décédé le 20 mars 1758 » et de son épouse Marie-Jeanne-Joseph, baronne de Crassier, décédée le 24 janvier 1787.

Comme l'immense majorité des édifices religieux, celui des Augustins dut payer son tribut au régime qu'introduisit la Révolution française en Belgique. Entre autres œuvres d'art, les agents républicains enlevèrent en 1794, la représentation des *Quatre docteurs de l'Eglise* produite par Zuillinus (4).

La voûte peinte par Deprez souffrit aussi beaucoup.

Le 1^{er} septembre 1796, le couvent des Augustins cessa d'être une maison religieuse. Les républicains firent de l'église un magasin à fourrages. Vendue ensuite comme *bien national* avec les bâtiments du couvent, elle devint, dès lors, une propriété particulière. L'ex-temple servit, vers 1850, de local au manège tenu par un juif

nommé Kaufmann, puis successivement d'arène pour les cirques de passage, de moulin à ciment et de magasin de bois. En 1859, M^{me} veuve Dumonceau acquit l'édifice (1), au moment où l'on mettait la main à l'œuvre pour le démolir. Son but était d'empêcher la destruction de l'ancien monument religieux, afin de le rendre plus tard au culte. En 1864, le 30 décembre, le temple fut acheté, en vue précisément d'en faire un nouvel asile de la prière et de l'adoration, par le comte Henri de Meeus et ses associés. Le noble propriétaire, secondé par d'autres catholiques, a fait restaurer l'église qui tombait en ruines. L'architecte Demany fut chargé de la remise à neuf du monument. Il s'efforça de le rétablir dans son état primitif et, le 15 septembre 1864, on pouvait placer la boule et la croix surmontant le dôme.

L'église des Augustins ainsi restaurée a été bénie d'abord le 3 mars 1866 par l'évêque de Liège, Mgr de Montpellier, sous le nom d'*église Sainte-Anne*. L'église consacrée solennellement, en décembre 1866, par Mgr de Mercy-d'Argenteau, archevêque de Tyr, reçut à cette occasion le titre d'*église du Saint-Sacrement* (2).

La décoration intérieure du sanctuaire est parfaitement appropriée au vocable actuel de l'église. On admire au-dessus du maître-autel, une belle toile représentant le *Christ en croix*, copie agrandie d'un célèbre tableau de Guido Reni. En dessous, le devant-d'autel en marbre blanc qui figure le *Christ au tombeau*, est l'œuvre du sculpteur Geerts.

En face du sanctuaire, se dressent deux petits autels ornés de statues également en marbre blanc. Les statues du *Sacré-Cœur de Jésus* et le *Saint Cœur de Marie* ont été exécutées par Guillaume Geerts, en 1875 et en 1880, et ont coûté une dizaine de milliers de francs. Les quatorze Stations du Chemin de la Croix, bas-reliefs en pierres de sable, sont l'ouvrage de Rixgens, sculpteur. Dans les panneaux du transept aux côtés des fenêtres sont des médaillons ovales en stuc représentant les *évangélistes* en buste plus grand que nature. Aux extrémités, s'élèvent deux autels en bois sculptés par Janssens, de Saint-Trond. Chacun des deux rétables encadre une toile d'ample dimension. Celle de droite, œuvre d'un artiste allemand, Muller, reproduit *l'apparition de N.-D. de Lourdes*, à qui l'autel est dédié. Le tableau de gauche, peint par Lecrenier, représente la *Sainte-Famille*. Les deux donateurs de ces autels sont le baron G. de la Rousselière et le chanoine Bertrand. Lecrenier, peintre hutois (3), a orné l'église de diverses toiles avec sujets relatifs au Saint-Sacrement : le *Sacrifice d'Abraham*, le *Serpent d'Airain*, la *Cène*, *sainte Julienne* et *saint Charles Borromée*.

L'entretien du sanctuaire est confié aux soins des Dames de l'Adoration perpétuelle. Le Saint-Sacrement y est exposé chaque jour. Les Dames s'occupent de l'œuvre ayant pour but de venir en aide aux églises

(1) Par devant Maître Renoz notaire, à Liège, le 13 septembre 1859.

(2) Les dames de l'Adoration perpétuelle étaient alors dirigées par la comtesse de Meeus, sœur du généreux donateur et fondatrice de la congrégation.

L'institut créé à Bruxelles reconnaît, en effet, pour auteurs, Anna Meeus et le R. P. Jésuite Boonen. Il a été approuvé par l'archevêque de Malines en 1857. Une communauté de cet institut s'établit à Liège, en 1866 même. Les religieuses ont pour objet la propagande de la dévotion envers le Saint-Sacrement, et l'extension de l'association de l'Adoration perpétuelle et de l'œuvre des églises pauvres, fondée en 1848. [DARIS, *Hist.*, (1852-1879), p. 176].

(3) Né à Huy le 14 mars 1821, décédé à Liège le 1^{er} mai 1889.

(1) RARLF, pp. 18 et 319.

(2) *Métier des vairins-xhohiers*, r. 1 f. 8.

(3) *Cathéd. DO*, r. 1766-1760, f. 28.

(4) BIAL, t. IX, p. 499.

pauvres. Elles ont fait construire, en 1875, le bâtiment qu'elles occupent à gauche du temple.

Une maison peu éloignée de l'église du Saint-Sacrement avait la famille Mouton pour propriétaire, il y a trente ans. Elle était remarquable par son caractère ancien et sa régularité architecturale. Les vitres de l'étage laissaient voir des écussons très curieux, chacun portant des armoiries distinctes. Ils ont été détachés et conservés par la famille Mouton. Si nous ne nous trompons, cet immeuble devait être vers le milieu du siècle dernier, la maison de campagne de Mgr de Bonhomme, évêque de Carpose ⁽¹⁾. Celle-ci appartenait encore à la famille de ce nom au commencement du XIX^e siècle. Elle fut vendue en 1809, par Maximilien de Bonhomme de Fraudeux. La maison a été remplacée par un hôtel moderne depuis un quart de siècle.

Les de Bonhomme ont possédé plusieurs immeubles à proximité l'un de l'autre. L'an 1625, Henri Ruysen avait établi de ce côté une « verrerie de cristal ». Elle passa trois ans plus tard aux mains de Libon et principalement de Jean Bonhomme.

L'établissement était — nous citons l'acte de vente de 1628 — « situé sur Avroy, un peu par delà les Pères Augustins, ayant issue par devant la maison et couvent des Sœurs de l'Ordre de Notre-Dame des Anges, le chemin royal qu'on dit Jonckeux, laquelle maison ont autrefois possédée et maniée successivement noble s^r Raes d'Ans, s^r de Lexhy, Erasme Mercia, noble s^r Gilles Vivario, chevalier ».

L'immeuble était l'an 1830 transformé en une fabrique de draps dirigée par un Français, Graff. Elle fut fermée en 1833. La propriété échut alors à John Cockerill. Le grand industriel fit construire des bâtiments assez spacieux dans l'intention d'y établir une fabrique de coton qui n'y fut jamais montée. Ces constructions servirent plus tard de magasin pour les effets militaires du bataillon des sapeurs mineurs. Puis un certain Riga y installa une imprimerie, mais il échoua dans son entreprise. On vendit la propriété. La partie donnant rue Louvrex fut acquise par M. Lamarche, fabricant de tabacs ; celle qui fait face au boulevard, et qui comprenait notamment les bâtiments destinés lors de leur construction, aux bureaux et à l'administration de la fabrique de coton, a été achetée par la Ville, en 1863, au prix de 70,000 francs. Les vieux bâtiments sont transformés en **écoles communales**. Les travaux d'agrandissements de ces écoles, adjugés le 15 juillet 1898, à M. Gérard, pour la somme de 228,889 francs, ont été commencés le 5 août 1898 et terminés le 22 février 1900.

Derrière ces écoles se trouve le siège de la **Loge maçonnique la Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies**, constituée en 5775 (style maçonnique). Le Souverain chapitre a été reconnu le 2 mars 1888. La loge était autrefois installée Fond-Saint-Servais. L'établissement de la station centrale obligea les francs-maçons de Liège à quitter leur local qu'on allait démolir. Durant quelques années, les *tenues* eurent lieu dans une salle provisoire. Vers 1874, la Loge se fit construire un bâti-

ment avenue d'Avroy, sur une partie de l'ancienne propriété Cockerill. Les propriétaires publics de l'immeuble furent les FF. Renkin, conseiller communal, échevin de la ville de Liège, Christian Marquet, négociant à Ougrée, et Mulkay, géomètre. L'adresse maçonnique de la loge *la Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies* est : « M^r Cegentillien (chapitre), 172, boulevard d'Avroy, Liège ».

Les derniers prédécesseurs du vénérable actuel de la Loge, M. Charles Magnette, vice-président du Sénat, ont été : le comte de Looz, membre du Sénat et général en chef de la garde civique de Liège, Clermont, avoué, et Dwelshauwers, professeur à l'école des mines.

Très intéressante se montrait la petite construction portant jadis le n^o 46, avenue d'Avroy. C'était vraiment la plus curieuse et la plus ancienne habitation du boulevard. L'encorbellement irrégulier des étages sur la voie, l'agencement de la charpente en pans de bois, les fenêtres à meneaux dénotaient une bâtisse du XVI^e siècle, si pas de la fin du précédent. La corniche dépassait sensiblement la partie saillante de la façade et reposait sur neuf consoles en bois, de style fort original. Aux fenêtres du rez-de-chaussée, des grilles placées au dehors formaient vitrine. C'est dans des fenêtres du genre que le négociant des siècles éloignés exposait ses marchandises en plein air. Ce beau spécimen des maisons bourgeoises du XVI^e siècle n'était pas près de tomber de vétusté. Néanmoins il n'a pas trouvé grâce devant le progrès moderne. La pioche l'a fait disparaître à la fin du XIX^e siècle pour y substituer, là également, une luxueuse construction.

Avant de parvenir à la demeure susdite, nos aïeux rencontraient, là où est ouverte la rue Sainte-Marie, le **couvent des Célestines dites d'Avroy**. Ces religieuses étaient arrivées à Liège le 30 août 1677, après avoir quitté Tongres que les Français venaient de livrer aux flammes. Elles s'hébergèrent en premier lieu dans la maison de leur Ordre existant alors rue des Célestines, en Ile, puis dans un bâtiment de M. Soumagne derrière Saint-Denis. Elles partirent de là, le 9 avril 1680, pour s'établir à l'extrémité du faubourg d'Avroy dans la maison ayant pour enseigne un *Mouton d'Or*, non sans éveiller la susceptibilité du Conseil de la Cité ⁽¹⁾ qui voulut les expulser. Le chapitre cathédral lui-même leur imposa de strictes conditions. Elles acquirent la maison, moyennant une somme de 600 florins, d'un sieur Bernimolin qui lui-même la tenait de Henri Bonhomme, l'artiste verrier ⁽²⁾.

Après un séjour de dix-sept années dans cette propriété, les Célestines l'abandonnèrent et achetèrent, de M. Vivario, la maison dite de *Saint-Michel* ⁽³⁾ qu'elles transformèrent en couvent après en avoir eu l'autorisation du chapitre cathédral le 1^{er} octobre 1697. Le corps capitulaire avait posé comme conditions à cette autorisation que les Célestines ne feraient aucune acquisition soit en immeubles, soit en rentes foncières ; qu'elles demeureraient à perpétuité sujettes à la juridiction de l'or-

(1) RCC, r. 1676-1678, f. 337 v^o ; r. 1678-1680, f. 110, 114 v^o, 118, 122.

(2) STEPHANI, MSHM, — Man. 1168.

(3) Cette maison était depuis longtemps connue sous ce nom. En 1626, elle appartenait à Gilles de Vivario, chevalier de l'Eperon d'Or du Portugal et époux de Jeanne de Tollet. (*Hist. manuscrite du Couvent des Célestines sur Avroy.*) — V. aussi Man. 1168, de la BUL, intitulé *Recueil ditte annales des religieuses annoncées célestes de Tongres réfugiées et établies au faubourg d'Avroy.*

(1) 1742 : Maison sur Avroy, paroisse Sainte-Véronique, joignant vers Sainte-Véronique à Mgr de Bonhomme, évêque de Carpose, par derrière aux jardins des Pères Augustins, et devant à la Meuse, le chemin et quai netre deux. (RP, r. 36, f. 31.)

dinaire ; enfin qu'elles vendraient la maison qu'elles avaient occupées jusqu'alors, ainsi que leur ancien local de Tongres (1).

La propriété qu'elles venaient d'acquérir pour en faire leur résidence contenait 29 verges grandes et 18 petites. Sur leur demande, le même chapitre leur permit, le 2 septembre 1739, de « renfermer dans les clôtures et enceinte de leur couvent, cinq petites maisons », voisines, pour construire sur le fond de ces bâtisses une église et des parloirs de façon à être mieux à l'abri du regard des séculiers (2).

L'établissement, même après ces transformations, n'avait rien de remarquable. Actons seulement que le rétable de l'autel de la chapelle, lequel, représentant l'Annonciation de la Vierge, était l'œuvre d'Englebert Fisen.

La Révolution française provoqua l'aliénation de l'ensemble du bien religieux, aliénation qui se fit le 1^{er} ventôse an V (19 février 1797), après qu'il eut abrité longtemps les charretiers de la République. Cotée 636, la propriété, qui se composait de l'église, de plusieurs bâtiments, de cours et de jardins, mesurait en superficie un bonnier, 9 verges grandes et 12 1/2 petites. L'adjudication au prix de 16,146 livres se fit au profit du « citoyen » J.-D.-C. Fallize, fondé de procuration de J. Warnotte et M.-J. Rigga, anciennes religieuses de cet établissement (3).

Naturellement, le couvent n'a pas été rétabli, mais il a été changé en un pensionnat que dirigeait l'an 1805 M. Depaix, « ci-devant chanoinesse régulière du Saint-Sépulchre à Charleville ». Il sollicita, cette année-là, de l'administration compétente, la permission de tenir un oratoire particulier, où les élèves entendraient la messe. Deux ans plus tard, les ex-Célestines étaient réduites au nombre de trois. Une note du maire de Liège, de l'an 1807, porte à leur sujet : « Elles n'observent pas la règle de leur ancien Ordre ; ne vivent pas en commun, mais se réunissent seulement pour l'instruction. Elles n'ont pas de novices ; elles ont pour directeur le curé

de la paroisse ; vivent de la rétribution qu'elles reçoivent pour instruire les jeunes demoiselles. »

Ce pensionnat lui-même, conçu dans de trop modestes conditions pécuniaires, prit fin à son tour vers 1821. En janvier de l'année suivante, on pouvait lire dans les journaux locaux une annonce ainsi formulée :

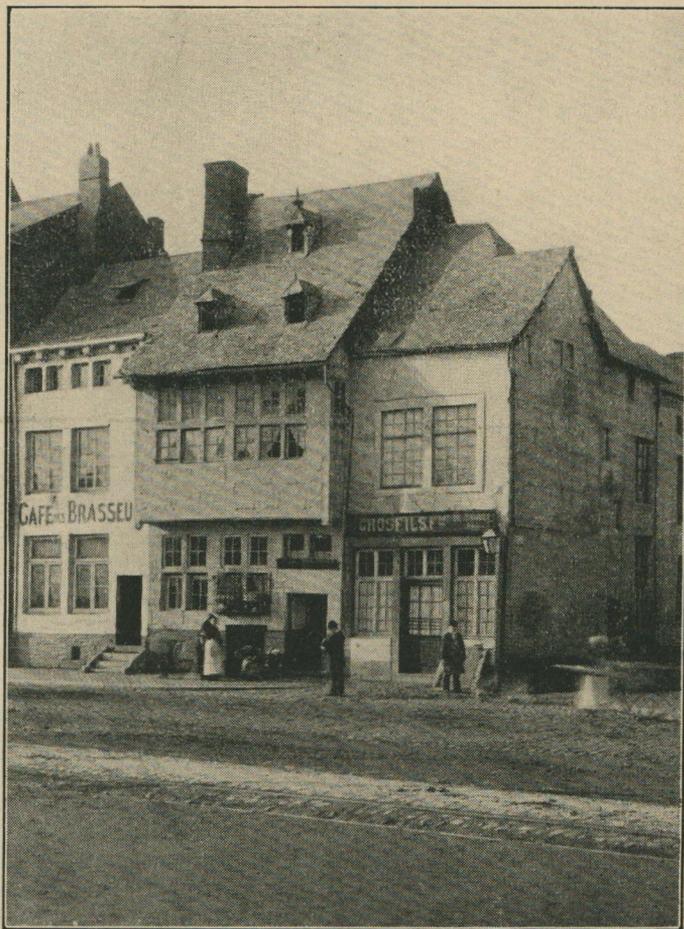
« L'ex-couvent des Célestines, situé au quai d'Avroy, faubourg de Liège et où était établi le pensionnat des dames de Charleville avant leur retour, et consistant en vastes bâtiments, avec un jardin d'un hectare entouré, et dans lequel se trouvent plus de 500 arbres à fruit des meilleures espèces, est à louer. S'adresser à Laurent A.-J. Rodberg, propriétaire, à Liège. »

Dès l'année 1800, M. Demet, puis le propriétaire, ce M. Rodberg, avaient installé dans une partie de l'immeuble une saline, la première véritable raffinerie de sel que posséda, dit-on, notre ville. Elle y fonctionna de longues années. Quant au local du pensionnat, il fut transformé l'an 1842 en une maison de santé qui n'eut point non plus longue existence. Vers 1850, lorsque la Ville perça la rue Sainte-Marie à travers les locaux des ex-Célestines, ceux-ci furent démolis et la propriété morcelée.

Nous reportant à trois centaines d'années en arrière rappelons qu'à cet emplacement, se trouvait la Verrerie dite du Mouton d'Or, en raison de l'enseigne de la maison. Elle appartenait au commencement du XVII^e siècle à Jean de Glen, l'un des premiers qui aient perfectionné l'art du verrier à Liège. Ses deux filles s'unirent à deux autres maîtres verriers distingués : Marie à Henri

Bonhomme, Ode à Léonard, frère de ce dernier (1). Les deux gendres s'associèrent pour continuer l'exploitation de la verrerie du beau-père, mais ils ne s'entendirent pas longtemps (2), et la Verrerie du Mouton d'Or, ou la « Grosse verrerie » du Mouton d'Or, comme on s'exprimait aussi, cessa en 1680. Elle est encore mentionnée dans deux actes notariés de cette année-là.

La famille de Bonhomme possédait beaucoup de biens



Ancienne maison bourgeoise d'Avroy démolie en 1888

Cliché R. Angenot.

(1) Cath. DO, t. 1697-1700, f. 12 v°.

(2) Ibid., t. 1739-1742, f. 6.

(3) VBN, Affiches 1, n° 6, n° 7.

(1) LE FORT, 3^e partie, carton B, aux Arch. de l'Etat.

(2) VANDE CASTEELE, BIAL, t. XIV, p. 216. — SCHUERMANS, Ibid., t. XVIII, p. 373.

sur Avroy, ainsi qu'on a pu le constater. Elle devait être autrefois propriétaire de la maison à l'enseigne du *Barbeau*. Selon une inscription fixée sur la façade, cette maison a été reconstruite en 1789.

Au XVIII^e siècle, existait sur Avroy, une maison de la *Croix blanche*. Elle a été renversée pour l'ouverture de la rue de la Paix. Elle aussi avait appartenu aux de Bonhomme.

On voit, en effet, le 1^{er} septembre 1781, Joseph-Evrard de Bonhomme, chanoine de la cathédrale et conseiller du prince en ses Conseils privé et ordinaire, et sa sœur, Marie-Jeanne de Bonhomme, donner à rente perpétuelle à Pierre-Joseph Debatty, marchand de bois, de Boncelles « une maison, cour, etc., située sur Avroy, vis-à-vis du rivage Sainte-Véronne, joindant d'amont à Jean Hanon et à Martin Tobie, derrière à François Mouton, parmi 128 florins brabant de rente annuelle » (1). Sur ce terrain est dressée maintenant l'ancienne maison du docteur Danthine, avec le magasin adjacent, avenue d'Avroy 252.

Dans le terrain annexé à la maison, chaque fois qu'on l'a fouillé, on a mis au jour une quantité considérable de poteries ou de débris de poteries colorisées, de bonne fabrication. Depuis longtemps, on cherchait en vain la raison d'être de ces trouvailles. Nous avons pu découvrir le mot de l'énigme. Six ans après avoir acheté l'immeuble sus-indiqué, le 10 août 1787 (2), P.-J. Debatty concluait une convention avec un nommé Pierre-François Clos, de Namur par laquelle ils décidaient d'entreprendre « une manufacture de poteries de terre de toutes espèces ». Le second contractant, Clos, se disait maître en matière de production semblable. Ils convinrent que Debatty céderait le terrain voulu et fournirait l'argent suffisant pour la construction des fours, pour l'achat des « couleurs et plombs », ainsi que du bois destiné à la cuisson. Il était stipulé que Clos serait l'entrepreneur et gagnerait « sa journée comme ouvrier, au prix d'un écu par semaine ». Clos s'engageait en même temps à employer à la dite manufacture Pierre-Joseph Debatty, fils, et à lui apprendre « le mode de fabrication ».

Cette institution professionnelle eut une assez longue existence, le succès répondant au système de production. Au milieu du XIX^e siècle la veuve de Phil.-Henry-Jos. Decoux, née Marie-Agnès Debatty, continuait de tenir la fabrique de poterie.

Avant l'érection de celle-ci, un octroi princier avait permis le 30 juin 1768, à Pantaléon Guidon, d'Amiens, de venir confectionner et débiter des « pannes » ou tuiles sur Avroy encore (3).

Un établissement d'un autre genre, qui a eu en son temps quelque renommée, est le *Petit Sans Souci* (n° 797 ancien), remplacé par l'immeuble qu'occupa en dernier lieu la famille Legrand-Haas. Il faut distinguer le *Petit Sans Souci* d'avec le *Grand Sans Souci*, fréquenté en la première moitié du XIX^e siècle par la bonne société liégeoise, et qui était sur le quai de Rome actuel. Le *Petit Sans Souci* a eu aussi une grande vogue dans la classe bourgeoise. Il a été mis en vente le 12 juin 1826 (4). Postérieurement, cet immeuble est devenu le

siège de la Société de l'Union pour le tir à la carabine qui avait pour président M. Ch. Lesoinne en 1844.

En 1920, le jour de la Saint-Albert, fête patronale du roi, la maison des Combattants (n° 94) a été inaugurée solennellement, en présence des plus hautes autorités civiles et militaires.

Il serait fastidieux de signaler les bâtisses du boulevard qui furent occupées par l'autorité allemande durant la dernière guerre, ou qui servirent à des administrations d'utilité publique à la même époque. Notons seulement que l'immeuble n° 5, alors l'hôtel de M. le Ministre d'Etat Van Hoegaerden a abrité tout le temps diverses œuvres patriotiques, notamment le comité national du ravitaillement.

Cet hôtel, transformé superbement à l'intérieur, sert actuellement de local à la **Société belge d'Etudes et d'Expansion**. Elle portait à l'origine le titre *Association des licenciés sortis de l'Université de Liège*, et avait son siège à l'ancien hôtel Mohren, rue du Pont-d'Avroy 21 et place Saint-Paul. L'importance acquise rapidement par cet organisme l'obligea à s'installer en 1909, dans l'ancien hôtel de la famille de Mélotte, boulevard d'Avroy 6. Créée le 24 février 1902, par les premiers diplômés de la faculté des licences de l'Université, cette société était surtout destinée, dans l'esprit de ses fondateurs, à être une œuvre d'entre-aide mutuelle et de perfectionnement professionnel. Elle fut bientôt amenée par la force des choses à étendre sa sphère d'action et à permettre l'entrée dans son sein d'éléments autres que les seuls porteurs du brevet. C'est ce qui fut décidé en assemblée générale du 25 avril 1913.

Depuis quelque temps déjà elle combat pour la défense des intérêts économiques de la Belgique; elle s'est faite un des apôtres du mouvement expansionniste. Cette orientation nouvelle vit s'accroître considérablement le nombre des adhérents du monde officiel et des affaires.

La société met à la disposition de ses affiliés une bibliothèque contenant un grand choix de livres spéciaux, de nombreux périodiques et documents géographiques ayant trait à tous les pays du monde. Elle a créé des bourses diverses, édité un bulletin et des rapports étudiés. Elle se consacre surtout, par toutes sortes de moyens, à la diffusion des idées d'expansion. Dans cet ordre de faits, la société est devenue en quelque sorte une succursale du ministère des affaires étrangères, au point de vue de la documentation, puisqu'elle a instauré à son siège social, un service des « audiences consulaires » qui permettent, sans déplacement, la documentation la plus complète sur les possibilités belges dans les pays étrangers. L'annexion du Congo a été aussi pour la société l'occasion de développer une branche nouvelle de ses travaux par les articles de son bulletin, par des conférences, causeries, etc. Son activité incessante a placé cette société à l'un des premiers rangs des organismes similaires fonctionnant en Belgique. Par lettre du 25 mars 1919, S. M. le roi Albert a bien voulu que la Société fût placée sous son haut patronage.

La présidence d'honneur a été occupée depuis la fondation par le chevalier Adrien de Mélotte, ancien directeur de la banque Sino-belge. M. Arm. Bethune, secrétaire de la Société anonyme des Chaudronneries d'Ougrée, a occupé les fonctions de secrétaire en 1902, de vice-président en 1903, et de président effectif depuis 1904.

(1) Par devant les échevins d'Avroy, Bertrand, notaire.

(2) Par devant le notaire Lervuette.

(3) On ne doit pas confondre ces établissements avec la fabrique de poteries de terre que dirigeait Martin Ferbeck, quai d'Avroy, 783 ancien au premier quart du XIX^e siècle.

(4) Par devant le notaire Parmentier.

D'amples bibliothèques abritent plus de 2,500 ouvrages permettant la documentation la plus complète.

Une curiosité industrielle était exploitée jadis sur le quai d'Avroy, au n° 628 anc. On connaissait là il y a un siècle, une fabrique de papiers peints. Son directeur J.-J. Redouté annonçait qu'on trouvait chez lui « le papier *hydrofuge* de M. Delarolliche ». Ce papier se débitait à raison de trois francs le rouleau de huit aunes d'Allemagne. Il « s'applique », exposait son exploitant, « sur les murs humides et s'interpose entre les-dits murs et le papier de tapisserie. Il garantit aussi les murs de l'approche des punaises et de toute espèce d'insectes ». L'inventeur se flattait même « qu'ainsi que dans la ville de Cologne où il a établi sa première fabrique, les rhumes, les catarrhes, et les autres maladies que produit l'humidité deviendraient plus rares à raison de l'emploi qui sera fait du papier hydrofuge (1) ! »

Avroy

PARC OU SQUARE D' — s'étend d'une part sur le boulevard d'Avroy et d'autre part, jusqu'aux avenues Rogier et Blonden.

Le parc d'Avroy n'a pas été réalisé en une fois. En 1863, étaient créés les squares compris dans l'ancien boulevard d'Avroy, jusqu'en face de l'église du Saint-Sacrement. En 1880, on développait le parc. Il s'étendit, dès lors, jusque sur l'emplacement de l'ancien bassin de Commerce et d'une partie de l'île de même nom. Le nouveau parc n'a pas moins de 45,000 mètres carrés.

Ne songeons pas à énumérer tous les groupes artistiques que, depuis 1881, la Ville a ajouté, en guise d'ornement, aux richesses déjà variées de la végétation (2). Laissons aussi la **Trinck-hall**, avec ses deux coupes cuivrées, bâtie en 1880, en style mauresque. Sa construction a coûté une quarantaine de milliers de francs. Le 9 novembre 1908, le feu s'est déclaré dans un local annexe provisoire où était installé un cinématographe. Ce local fut entièrement brûlé et certaines parties du bâtiment lui-même comme la vérandah subirent le même sort. Restaurée en 1910, la Trinck-Hall fut mise « provisoirement à la disposition du syndicat d'initiative du pays de Liège, de la société les Amis du Vieux Liège, des groupes de Boys-Scouts, etc. » Pendant la guerre de 1914-1918, les locaux ont servi de bureau de ravitaillement. Le 18 juillet 1918, par ordre de l'autorité allemande, le revêtement métallique des coupes a été arraché non sans grands efforts et périls pour la vie des ouvriers. La toiture a été renouvelée en 1921 au prix de 23,141 fr. Le 24 mars 1924, la Ville a donné la Trinck-Hall en location pour douze ans, moyennant 8,000 fr. de loyer annuel.

Fixons plutôt notre attention sur la grande **statue de Charlemagne** dressée en face de l'église du Saint-Sacrement. Ce ne sera que justice. Ne nous rappelle-t-elle pas l'un des plus illustres souverains, des plus sages législateurs, des plus vaillants guerriers du moyen âge, et aussi l'un des plus généreux défenseurs de la jus-

tice, des plus valeureux champions de la civilisation chrétienne, ce Charlemagne enfin.

Si grand que la grandeur a passé dans son nom?

N'est-ce pas là l'image de ce *Carolus Magnus, Magnus bello, Major pace*, comme le peint parfaitement, en quatre mots, la devise inscrite sur le socle de la statue?

Aix-la-Chapelle, Cologne, Dusseldorf, Berlin même, et vingt autres villes d'Allemagne ont tenu à honneur de lui ériger publiquement une statue. Notre pays avait d'autres motifs que ces cités pour lui rendre pareil hommage. Qu'on nie si l'on veut que le puissant empereur soit né à nos portes en 742, au palais de Jupille, quoique Bertrade, sa mère, y résidât d'ordinaire. Aucune preuve palpable n'a encore pu attester le fait d'une façon décisive, ce qui s'explique, Eginhard, son secrétaire et biographe déclarant ignorer le lieu de naissance de son illustre maître. Tout le monde, au moins, doit reconnaître que ce grand homme est un des nôtres par ses ancêtres, par le sang et par le cœur. Notre sol était sa terre de prédilection, car c'est à nos portes que résidait sa famille et qu'il avait sa cour. Notre ville naissante était affectonnée de lui. Sitôt qu'après quelque expédition lointaine il rentrait dans notre pays, il ne manquait point de porter ses pas vers notre jeune cité où, selon divers historiens, il tint des assises solennelles. Plus d'une fois, on le vit, aux grandes fêtes, rehausser de sa présence, les cérémonies religieuses en l'église Saint-Lambert (1).

Liège avait donc le droit et le devoir de dresser, sur son territoire, une statue au plus célèbre de nos compatriotes.

La maquette de celle qui décore le square d'Avroy, avait été offerte à la ville en 1855 par Louis Jehotte, sculpteur (2). Dans la pensée de l'auteur, la statue devait orner la place Saint-Lambert. L'administration communale admit en principe, l'année 1860, le projet d'ériger un monument à Charlemagne sans désigner le lieu où il serait placé. Deux ans après, le 14 octobre 1862, la convention entre Jehotte et la Ville fut conclue. En 1863, la Ville fixa l'emplacement de la statue au boulevard d'Avroy.

Un procès fut intenté par Jehotte à la Ville, à la province et à l'État, pour faire décider que la statue devait être élevée sur la place Saint-Lambert. En première instance et en appel, l'action judiciaire se termina par le rejet de la prétention de Jehotte.

Pendant ce temps, le groupe avait été élevé au boulevard d'Avroy. Il fut inauguré le 26 juillet 1868 par de Luesemans, gouverneur de la province.

Plus tard, l'auteur du monument appela de nouveau la Ville en justice pour l'obliger à réparer les dégâts causés aux statuette par manque de surveillance (3).

(1) C'est sous l'influence de l'empereur Frédéric que Raynald, archevêque de Cologne et Alexandre, évêque de Liège se sont autorisés, en 1165, de canoniser Charlemagne, avec l'approbation de l'antipape Pascal III. Mais dès avant le X^e siècle, un culte public fut rendu au monarque à Aix et à Herstal, ainsi qu'en divers lieux de France et d'Allemagne. Le Saint-Siège ne l'a jamais approuvé ni improuvé d'une manière formelle. [DAR's, *Hist. (Origine — XII^e siècle*, p. 173.)

(2) Sur le piédestal est gravée cette inscription :

Lvd. Jehotte i invenit
Et ex aere fudit.
A° MDCCCLXVI.

(3) Dans la nuit du 25 au 26 janvier 1876, trois des statuette furent arrachées de leurs niches et renversées sur la pelouse.

(1) *Journal de Liège* 1827, 27 avril.

(2) Le 8 juillet 1881 a été placé le groupe l'*Improvisateur italien* de Decaux en face de la Trinck-Hall.

De son côté, la Ville cita devant les tribunaux le statuaire, puis, après sa mort, ses héritiers, pour se voir condamner à restaurer le socle du monument dont la pierre de Caen (France), qui le composait, manquait de cohésion et s'effritait. Ces affaires se terminèrent à l'amiable et la base du groupe fut réédifiée en pierre plus dure, ce qui a augmenté de beaucoup la beauté de l'ensemble, et sa solidité.

Le monument présente en totalité une hauteur de 12 mètres sur une largeur de 7 mètres 50 centimètres. Seule la statue équestre en bronze a 5 mètres de hauteur. Le piédestal a environ cinq mètres en hauteur également.

Sait-on que ce monument avec les travaux d'installation première a coûté deux centaines de milliers de francs? Rien que pour sa confection et son transport, il a fallu 190,000 fr. L'Etat est intervenu dans la dépense pour 114,000 fr.; la Province pour 12,000 et la Ville pour 64,000. Tout cela sans compter ce que la restauration a exigé de dépenses en 1890.

La statue représente l'empereur, ceint de la couronne impériale, monté sur un cheval normand allant au pas et dont il tient les rênes. L'attitude est pleine de sérénité et d'une mâle énergie. Le visage est très expressif; son épaisse barbe lui donne un caractère plus viril encore, mais si elle reste en parfaite harmonie avec les récits de quelques vieilles légendes, elle ne répond nullement à la vérité historique, au seul portrait authentique dû à un artiste contemporain de l'empereur (1). De fait, il ne portait point la barbe et il revêtait rarement les costumes brillants et démesurés dont on se plaît trop à orner les images qui le représentent.

Dans la statue du parc d'Avroy, le bras droit sort de la chlamyde jetée sur le haut du corps où l'on aperçoit la tunique maintenue quelque peu relevée par une ceinture. Des chaussettes recouvrent en partie les jambes; aux pieds sont attachés de délicats brodequins.

Les ancêtres de Charlemagne sont figurés par de jolies statuettes en bronze florentin. Dues au même artiste, elles ont 1 mètre 50 cent. de hauteur. Chacune d'elle a sa niche dont les ornements sont bien appropriés aux différents pans du piédestal qui est en style roman. Voici dans leur ordre, les personnages représentés :

D'abord *Pepin de Landen* qui eut pour fille *Sainte-Begge*. Celle-ci mit au monde *Pepin de Herstal*. Vient ensuite *Charles Martel*, fils illégitime de Pepin de Herstal et d'Alpaïde; il fut le père de *Pepin le Bref*, fondateur de la dynastie carlovingienne. Enfin arrive *Bertrade*, fille de Caribert, comte de Laon. Elle épousa Pepin le Bref, et de ce mariage naquit Charlemagne, déjà appelé ainsi en 814, un an après sa mort (2).

Quant aux squares qui environnent ces monuments, personne ne conteste les avantages, tant au point de vue de l'hygiène que du côté esthétique, de leur épaisse verdure, de leurs bouquets de fleurs ou d'arbustes. Ces squares sont spacieux et situés à quelque distance de groupes d'habitations. Ils constituent, en somme, le jardin de tous, surtout de ceux qui n'en ont pas d'autre. Chaque jour les allées sinueuses qui convergent vers

le gracieux étang formant le centre des squares sont parcourues par bon nombre de Liégeois désireux de respirer un air pur et de jouir des agréments qu'offre ce coin privilégié de la ville.

Ils ressentirent des sentiments moins réjouissants quand, le 15 août 1914, ils virent arriver là, amenés qu'ils avaient été sur une espèce de chemin de fer Decauville, venant de la rue des Guillemins, d'énormes pièces d'artillerie, deux mortiers de 42 cent. Ils furent installés près de la Trinck-Hall. Ces pièces étaient destinées à frapper les forts de Lantin et de Loncin.

Awans

RUE D' — part de la rue Saint-Laurent, aboutit rue Hullos.

Awans est le nom d'une commune du canton de Hologne-aux-Pierres, qui fut autrefois une dépendance de l'électorat de Trèves. La localité a une origine fort éloignée. Elle est signalée dans le diplôme du 10 juillet 854, diplôme par lequel l'empereur Lothaire transporte au monastère de Prüm et à son abbé Egil le domaine d'Awans, en Hesbaye (1).

Le nom d'*Awans* fut porté par une très puissante et très ancienne famille habitant la commune de ce nom. et dont les démêlés font époque dans l'histoire de Liège. En 1223, six frères de cette famille, ayant, au mépris d'une loi portée pour tout le diocèse, incendié une ferme du village de Lantin et dont l'hospice de Cornillon était possesseur, le prince-évêque Hugues de Pierpont voulut châtier leur insolence. Avec ses troupes il assiégea le château d'Awans, résidence des coupables qui durent capituler et accepter comme condition de paix, de se rendre pieds nus, eux et leurs proches, au nombre de 120, de la porte Sainte-Walburge à l'église de Cornillon. Ils eurent, en outre, à payer une partie des frais occasionnés par ces différends belliqueux.

Plus célèbre et plus terrible fut la **guerre dite des Awans et des Waroux**. Son début remonte à l'an 1297. Un membre de la famille des Waroux, Guillaume le jeune, aimait passionnément une riche héritière du village d'Awans, nommée Adoule. Le haut voué de l'endroit, prétextant que la future était de condition serve, s'opposait énergiquement au mariage. Des négociations eurent lieu. Pendant les pourparlers, il fut révélé que le voué d'Awans réservait la demoiselle à un des siens. Le jeune Waroux n'hésita plus dès lors à épouser la fille disputée. C'en fut assez pour faire prendre les armes et engager des conflits sanglants et dévastateurs. L'évêque, qui s'était prononcé contre la conduite d'Humbert Corbeau, seigneur d'Awans, ne tarda pas à le mettre en demeure d'accepter la paix. Humbert fut obligé, par cette paix, de se rendre à Liège lui et 12 gentilhommes de sa ligue, le jour des Rameaux et de faire en chemise et à pieds nus, en guise d'amende honorable le trajet de l'église Saint-Martin-en-Mont à la cathédrale Saint-Lambert, en portant sur la tête les selles de leurs chevaux, suivant une coutume assez générale ici en semblables circonstances.

Cette trêve, connue sous le nom *Paix d'Awans*, fut promptement rompue par le seigneur d'Awans, qui ne

(1) Mosaïque du *triclînum* en l'église Saint-Jean de Latran, à Rome.

(2) Charles « à juste titre surnommé le Grand (*Jure prenominati Magni*) ». (HONTHEIM, *Historia Trevirensis diplomatica*, t. I, p. 164.)

(1) MARTÈNE et DURAND, *Amp. c.*, t. I, col. 133.

s'était soumis que forcé et contraint. Les deux familles s'entredéchirèrent avec plus de violence encore qu'au paravant, ainsi que les lignées dont elles étaient parvenues à obtenir l'appui armé. Bref, la guerre dura trente-huit ans et coûta la vie à trente-deux mille hommes au moins. La paix ne fut conclue définitivement entre les Awans et les Waroux qu'en 1335 (1). Las enfin de ces affreuses boucheries, ils prirent Wathi de Warfusée seigneur de Moumale, et Thiry de Hanefte, seigneur de Seraing, pour arbitres. Ceux-ci s'adjoignirent dix notables dont une moitié appartenant au parti des Awans et l'autre à celui des Waroux. La paix qu'ils formulèrent a été baptisée *Paix de Saint-Laurent*, parce qu'elle fut signée à l'abbaye Saint-Laurent (à proximité de la rue d'Awans) et aussi *Paix des Douze* parce qu'elle émanait de douze juges.

Entretiens, la seigneurie d'Awans avait changé de possesseur. L'avouerie de cette seigneurie et de celle de Loncin était tenue en fief, au premier tiers du XIV^e siècle par le chevalier Humbert dit Corbeal, d'Awans. Il la vendit le 25 janvier 1330, à l'évêque Adolphe de La Marck, moyennant la somme de 2,040 livres tournois. Le prince de Liège chargea Conrad de Loncin, chevalier, d'en faire relief de l'abbé de Prüm (2).

Awans possédait une cour de justice dont dépendait aussi Loncin. Cette cour ressortissait en appel aux échevins de Liège. Ces derniers rendirent le 6 mai 1585 le record suivant :

« Selon la loy de Liège et qu'at estés usez et observez, une partie du village ou terroir d'Awans est pays de Liège, y ayant d'ancienneté court et justice, appelée court du château, laquelle les dits eschevins ont toujours veu user et observer la loy et coustume de Liège et de leurs sentences les appellations estre interposées à eux comme leurs supérieurs et chiefs. »

Vers 1737, des démarches furent faites pour aboutir à l'achat définitif d'Awans et de Loncin (3); mais elles ne paraissent nullement avoir réussi. Néanmoins, le 27 août 1751, des mémoires furent produits au Conseil de la Cité, tendant à prouver que les villages d'Awans et de Loncin avaient toujours fait partie de la banlieue (4).

Georges-Louis de Berghes, à son tour, formula des revendications. En suite d'un édit de S. Alt. Sér. Elect. de Trèves, les surcéans d'Awans et de Loncin avaient été forcés de prêter le 10 août 1736, par devant les échevins des dits lieux, serment de ne plus reconnaître à l'avenir la juridiction de l'official de Liège. Le prince-évêque Georges-Louis vit là naturellement un mépris de ses droits. Il déclara le serment nul et en releva les habitants de ces villages ; en outre, il leur ordonna « de suivre l'ancien usage de notre pays et diocèse » (5).

L'histoire liégeoise est remplie de conflits semblables. Quoi qu'il en ait été, Awans a joué un rôle assez notoire dans le passé liégeois (6) pour que son nom figure lé-

gitement au coin d'une des rues de la ville de Liège. Cette dénomination a été donnée, en 1873, à l'une des rues qui venaient d'être créées au quartier Saint-Laurent.

Le sol de cette rue faisait anciennement partie d'une propriété appartenant à l'abbaye Saint-Laurent, et appelée *parc Saint-Laurent*. Vendu comme *bien national* à la Révolution française, ce domaine fut acheté par le « citoyen » Masset, boucher, fournisseur de viande à l'armée. Masset céda plus tard cette propriété à M. Melchior Bidaut. C'est la famille Bidaut qui a fait ouvrir la rue d'Awans, après y avoir d'abord créé une impasse connue sous le nom d'*impasse Bidaut*, où les bâtisses devinrent chaque année plus nombreuses. L'impasse a été convertie en rue à la suite de l'adoption, par l'administration communale, d'un plan général de voies publiques à ouvrir dans la localité. La *Société pour l'achat et la construction de Maisons d'ouvriers* a élevé dans la rue d'Awans une demi-douzaine d'habitations.

Awes

PORTE AUX —
PRÉS AUX —

RUELLE AUX — Telles sont les anciennes dénominations de la rue Porte aux Oies actuelle et de l'entrée de la rue des Prés qui, autrefois, formait embranchement à la rue Porte aux Oies. On entrait par la rue Entre-deux-Ponts, d'un côté et l'on débouchait forcément de l'autre côté, dans la même rue, car l'ancienne rue Porte aux Awes ne donnait pas issue, comme maintenant, au public, du moins sur les prés Saint-Denis. Il nous est donné à l'article *rue Porte aux Oies* de fournir sur cette artère des détails historiques et topographiques. Nous nous bornons ici à quelques observations sur l'étymologie du nom. Elles tendent à justifier nos édiles du reproche leur adressé, par plusieurs historiens liégeois, d'avoir laissé subsister dans la nomenclature des rues une appellation que ces critiques déclarent corrompue. D'après eux on aurait mal traduit la dénomination première ; il faudrait dire *Porte aux Eaux* et non *Porte aux Oies* (1). Nous ne pouvons nous rallier à leur avis.

La première mention rencontrée de la voie dont il s'agit, est du XIV^e siècle. On écrit d'abord *rualle aux Awes* (2) puis *porte aux Awez* (3). La Paix de Saint-Jacques, de 1487, indique aussi la *porte aux Awes*. Dans les documents — et ils sont nombreux — parlant de cet endroit, toujours le mot *awes* se retrouve, jusqu'à ce qu'enfin on le définisse *oies*.

Oserait-on affirmer qu'en interprétant de la sorte, le mot *awes*, nos grands pères se sont trompés? *Awe*, ne vient-il pas du bas latin *auca* qui est devenu, par syncope du *c*, *aue*, *auwe*, *âwe*? On ne peut contester qu'*âwe*, dans le français ancien et à toutes les époques, a constamment signifié *oie* (4).

(1) ROP, s. 1, p. 225.

(2) CF, t. II et 70. — CESL, t. III, pp. 329 et 335. — BSBL, t. II, pp. 195 et suiv.

(3) Cath., DO, t. 1736-1739, f. 228 et 253.

(4) RCC, t. 1750-1752, f. 116 bis et 117.

(5) CP, D, t. 38, f. 143 v^o.

(6) Qui voudrait écrire L'HISTOIRE D'AWANS, devrait nécessairement recourir aux sources déjà citées et, ensuite, au *stock de la paroisse Sainte-Catherine*, t. 1509, qui contient de nombreux documents y relatifs depuis le IX^e siècle ainsi qu'au tome III, des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique de Liège, etc.*, par DEVAULX, pièces 5 à 16, BUL ; — au registre 70 de la Ch. des Finances, f. 64 à 65 v^o. — Cath. DO, t. 1730-1735. — Suppl. au catalogue de l'Université, pp. 11, 12.

(1) G. KURTH, BSAH, t. II, p. 6.

(2) 1422 : rualle aux Awes, près du pont d'Amersœur. (EL, t. 3, f. 239 v^o.)

(3) 1456 : Porte aux Awez. (EL, t. 21, f. 80 v^o.)

(4) Quelques citations démonstratives : XV^e siècle : Chapons, awes, pouilles, mares, viviers, etc. (Cour féodale, t. 49, p. 199.) — Et en salhient y plusieurs dedens les plumes d'awes al maison Hanzé le cabarteur qui rien n'y perdit. (J. DE STAVELOT, p. 304.)

XVII^e siècle : Payé az rentiers, serviteurs... pour une récréation qu'on dist l'awé icy. (Compte de Chaussée.) Il s'agit d'un repas traditionnel où l'on mangeait de l'oie à l'occasion de l'achèvement d'un ouvrage.

Les écrivains dont nous combattons les assertions diront peut-être que le mot *eau* a été exprimé de maintes façons. C'est très vrai. Seulement, loin de leur donner raison, les multiples expressions du mot *eau*, confondent leur affirmation. En aucun siècle à Liège *eau* n'a été rendu par *awe* ⁽¹⁾. L'eût-il été, que nos conclusions n'en seraient nullement infirmées. Dès le XIV^e siècle, en effet, le nom *Awes* ne s'accolait pas seulement à la *porte* et à une *ruelle*, mais aussi à un moulin dit *Moulin as Awes* ⁽²⁾ qui était déjà fort ancien. Plus tard, au premier vint se joindre un second Moulin aux Oies. Il y eut à partir de ce moment, le *Moulin des Grandes Oies* et le *Moulin des Petites Oies*. Toujours le mot *Oie*

(1) Voici, comme curiosité, et d'après un travail linguistique de S. Bormans, les diverses manières dont s'est écrit le mot *eau*, en différents siècles, au pays de Liège :

1278 : *Ewe* (Charte Saint-Lambert n° 349). — 1287 : *Iauwe* (Ibid., n° 392). — 1287 : *Afwes* (Ibid., n° 394). — De bonne *eawe* de rivière (JEHAN LE BEL, t. I, p. 47). — Assaillir par *yaue* et par terre (Ibid., t. I, p. 297). — *Yawe* (Ibid., t. II, p. 58). — Passèrent l'*aige* (FROISSART, t. II, p. 294). — 1350 : *Eaywe* (Pawilhart). — *Aighe* (J. D'OUTREMEUSE, t. III, p. 225). — XV^e siècle : En *lewe* (Charte Saint-Lambert, n° 811). — *Eauwes*, (Ibid.). — 1422 : *Eave* (Pawilhart). — *Yeawe* venantes des teux (Jug. et sent., r. 2, p. 53 v°). — Par *eawe* (J. DE STAVELOT). — Les recet avec toute benoite *eau* de cour. (MELART, p. 462). — Ou par trop grandes *eawes*. (Ibid., p. 93.)

(2) 1382 : Maison Entre-deux-Pons, joint. au by de *molin az Awes*. (Cart. des Chartreux, f. 188.) — 1429 : *Moulin as Awes*. (Chart. du Val-Saint-Lambert, n° 1094.)

a été compris dans la double appellation. Conçoit-on, au reste, qu'on eût qualifié un moulin de *Moulin aux Eaux*? Ce n'eût certes pas été un vocable distinctif, car tous ou à peu près tous les moulins de Liège étaient activés par l'eau.

Ce qui est vrai, c'est qu'il y avait à l'entrée de l'*arvau* une maison dite des *Awes* à raison de l'enseigne qui surmontait la porte ⁽¹⁾; ce qui est vrai aussi c'est que, dans l'ancien *Moulin aux Awes*, on engraisait primitivement des *oies* dont le nom a passé à une fortification voisine, à l'établissement lui-même et ensuite à la rue.

Les prés Saint-Denis furent également appelés *prés aux Awes* ⁽²⁾.

Paris possédait aussi une rue aux Oies, mais là le mot *oie* se prononçait anciennement *oues*. Dans la suite, le peuple a fini par appeler cette voie la rue aux Ours. La rue porte encore cette dénomination.

(1) 1587 : Place de *werixhas* deriere la maison appelée des *Awes* sur laquelle il a édifié une brasserie et un pouheur jondant par desseur az murailles de Saint-Jullin et derier az émoluments de la Cité. (CF, r. 249, f. 37.)

(2) 1480-1540 : Maison Entre-deux-Pons, jointant par derier allant fours sour les *preit aux Awes condist preit delle porte*. (CB, r. 1540-1541, f. 87 v°.)

B

Baar

RUELLE — Cette ruelle s'ouvrait rue Hors-Château et conduisait dans les vignobles (1). Les détails historiques sont donnés à la notice *Bayard*.

Babylone

IMPASSE — s'ouvre rue Féronstrée, entre les nos 23 et 25.

Cette petite voie fut pendant de longs siècles une section de la rue des Airs (2). Elle reçut souvent le nom *rue de l'Aigle noire*. C'est depuis 1826 qu'elle est devenue impasse. Carlot Bronne, alors exploitant de l'hôtel de l'Aigle noire, avait acquis une maison qui donnait aussi sur l'extrémité de la ruelle. Il demanda et obtint de pouvoir incorporer dans sa cour la partie susdite de cette ruelle qui, au XVIII^e siècle, comptait une dizaine d'habitations et 27 pauvres ménages.

La dénomination *Babylone* n'est pas antérieure à cette époque. On prétend qu'alors vivait là un barbier appelé *Babylone*. Ce barbier jouissait d'une assez grande vogue en Féronstrée. Ce serait le nom de ce Figaro qui aurait passé à la voie où il opérait.

La principale, plutôt l'unique particularité de cette voie est la vente qui s'y fait, de date immémoriale, de viandes préparées, de qualité nullement supérieure, d'abatis en somme.

Babylone

EN — Il s'agit ici d'un vieux lieu-dit du quartier Sainte-Walburge. Il y a cinq et six siècles, l'appellation s'appliquait à des terres situées à gauche de la porte Sainte-Walburge, non loin de la chapelle *Sainte-Balbine* (3). Ce dernier nom aurait-il, en l'occurrence, dégénéré en *Babylone*, par une de ces altérations fréquentes dans le langage populaire du moyen âge? C'est assez invraisemblable. Le terme s'est, en tous les cas, transmis

(1) 1422 : Maison Defours Casteal, joindant alle *ruelle Baarre*. (*Manuscrit du temps*.)

(2) 1477 : Tenure, place, etc., en Féronstrée que on solloit appeller le maison et tenure delle Marcotte fais. le tournant delle rualle qu'on dist des *Ars*. (*Charte Saint-Lambert* du 23 décembre.)

(3) 1401 : Jardin ki fut ja la femme Jad. de Pereuse, la chapellerez entre le porte de Royauz et le porte Sainte-Wabeur, de fors les murs. joindant à hirtaiges condis *Babilone*. (*Coll. Saint-Pierre*, r. 54, f. 60 v^o.) — 1537 : Maison, jardin hors la porte Sainte-Walburge en lieu condist en *Babilonne* qui solloit tenir Johan des Champs, joind. vers le chaulcie à Piron Boverie, vers Xhovémont à Johan Henrar et vers Liège az émo-luments d'icelle cité. (*EL, Oblig.*, r. 1536-1539.)

jusqu'au début du XIX^e siècle. Son souvenir est retrouvé dans les récits du docteur Bovy, quant aux festivités qui avaient lieu en mai, tous les ans, autour de la chapelle susdite.

Bachai

RUELLE — Cette ruelle n'existe plus comme voie de circulation publique. Elle a été supprimée officiellement vers l'année 1875, à la demande des riverains qui ont racheté le sol de la rue. Celle-ci conduisait de la rue Bois-l'Évêque au sommet de la rue de Joie. Une grande partie de son emplacement entre deux haies a été conservée longtemps après la suppression nominale. Sur l'extrémité amont, on a déversé depuis longtemps des *terris* provenant de la houillère du Bois d'Avroy.

Le nom de la ruelle est d'origine populaire. Bien que ayant en wallon la signification de « petit *bac*, wagonnet », il aurait pu être sorti du sobriquet porté par quelque ancien habitant de l'endroit. N'oublions pas, toutefois, que le chemin était connu de date très éloignée et que, dès le XIV^e siècle, *Bache* désignait, de ce côté, des veines minières dont le nom passa à un charbonnage de l'époque. Il y avait le *Petit Bache* et le *Grand Bache* (1).

Badarrue, Badastrée, etc.

Nos contemporains ne peuvent se flatter d'avoir connu des voies ainsi appelées. Il est vrai qu'elles ont disparu depuis des siècles de la nomenclature topographique de Liège. Les terminaisons synonymes *strée* et *rue* attestent à elles seules que ces voies remontent au moins au XIII^e siècle (2).

Quant à la partie initiale des noms, les interpréteurs ne manquent pas pour lui attribuer une signification wallonne, celle de « femme étourdie, évaporée ». Le terme français *badaud* n'a pas d'autre origine. On a aussi cru voir en *Bada* un des multiples dérivés du nom latin *Balduinus* = « Beauduin ». Mais ce nom a donné les leçons *Baldewin*, *Badin*, *Badyn*, *Badwein*, etc., et n'a jamais pris la forme *Bada* (3).

Pour en arriver à la naissance du terme *Badarstrée* ou

(1) 1378, 7 sept. : Voynette dite de la *Bache* aux Genges. (*Charte de l'abbaye Saint-Gilles*.) — 1570 : Prises de houille dans les veynes le *Petit Bache*, le *Grand Bache*. (*Voires Jurés des Charbonnages*, r. 23, f. 220.)

(2) 1282 : Maison ki siet en *Badarstrée*. (*PI, Cart.*, f. 89 v^o.)

(3) Pour le nom *Bada*, V. HAUST. Edition critique du *Voyèdje à Tchaufontaine*, 1924, p. 59.

rue du *Badar*, il n'était point nécessaire de remonter aux Normands, ainsi qu'on l'a fait. Les Normands n'ont rien de commun avec cette expression, et *Badar* n'a pu avoir ici pour signification : « sentinelle placée au haut d'une tour pour découvrir l'ennemi ». Liège possédait jadis diverses *Badastrée*. A coup sûr, elles ne tiraient pas leur origine d'anciennes sentinelles. Celles-ci y eussent été d'une complète inutilité, ces voies ne renfermant pas de tours fortifiées.

L'appellation *Badastrée* elle-même n'est pas demeurée immuable. Elle a été changée en *Badastrée*, *Badarstrée*, *Badanstrée* et *Badestrée*. En l'occurrence, il peut paraître dangereux de risquer l'une ou l'autre étymologie. Cependant, il semble qu'on ne s'éloignerait pas trop de la vérité en voyant dans le premier élément un nom de personne.

Quoi qu'il en soit, la principale *Badastrée* n'était autre que la rue de la Sirène actuelle. Les maisons de droite, en entrant par la rue Saint-Paul, joignaient dans les siècles reculés comme de nos jours les habitations de la rue Sœurs-de-Hasque, dite autrefois *Chodelistrée* (1).

Une charte de Saint-Paul du 9 octobre 1377, cite une « maison, cédée et transportée à Jacques Oneaux », chanoine de Saint-Paul, par Arnold dit delle Fallette de Visé, bourgeois de Liège, maison située « derire l'église parochiale Saint-Martin-en-Ylthe, ensi comme elle sextent de fron devant jusques en le rue condist de *Badarstree*, joindant ale maison damme Aielis de Falcomont de costeit vers Saint-Poul d'une part et le maison Malvesien le Berwetoir et qui joindante est az *murs dele citeit* (murs d'eau) de costeit vers Musee d'autre part. » Cette demeure était cédée moyennant quatre marcs et cinq sous de cens annuel.

Les maisons de gauche, en partant du même point, touchaient au cimetière de l'église Saint-Martin-en-Ile, près de la rue de ce nom. Les murs d'eaux longeaient une petite branche de la Meuse qui, partant du Pont-d'Ile, contournait Lulay-des-Febvres pour arroser ensuite les immeubles de la partie angulaire de la rue *Badastrée*. A cette époque, la première partie de l'embranchement de la rue de la Sirène débouchant maintenant rue de la Cathédrale, n'existait pas ; il y en avait cependant un qui, du même côté, conduisait en *Chodelistrée* (rue Sœurs-de-Hasque). Les murs dont il vient d'être parlé n'étaient pas renversés à la fin du XVIII^e siècle.

L'appellation *Badastrée*, qui est rencontrée fréquemment dans les archives locales du XIII^e siècle, se perpétua jusqu'à la fin du XVII^e siècle (2). Au précédent, on avait établi dans cette rue, une brasserie, dite des *Trois Seraines* (sirènes) (3). Le nom de cet établissement ne tarda pas à être substitué à la dénomination

(1) 1520 : Maison en *Badastrée* derier le hours (chœur) de l'engliese Saint-Poul joind. vers la dite engliese al maison del vesture de l'engliese Saint-Martin, vers Moese a recteur del alteit Saint-Thomas de Canturbre, derier vers *Chodelistrée* aux représ. Andrian delle Boverie. (Charte de la collégiale Saint-Paul du 21 mars.)

(2) XIII^e s. : Maison Johan Blondeal en *Badarstree*. (PI, r. 11, f. 70.) — Maison en *Badarrue* doit por une cheminee qui siet ens el mur delle maison Saingn. Lamb. delle Rivière. (Ibid., r. 11, f. 65.) — Sire Lambins a se maison en *Badarstree* ; se muet li maisons delle curt d'Avroit. (Ibid., f. 73 v^o.) — 1418 : Cawelier l'orphèbre de Tournay manant en *Badastrée*. (EL, r. 2, f. 207 v^o.) — 1428-1446 : Maison en *Badastrée* en Ile joind. aux murs de la fermeté. (Ibid., r. 6, f. 30 v^o ; r. 14, f. 226 v^o.)

(3) 1590 : Brasserie des *Trois Seraines*, rue de *Badastrée*, par. Saint-Martin-en-Ile, vers Meuse en la rivière. (RP, r. 6, f. 51.) — 1658 : Ibid. (RP, r. 24, f. 41.)

Badastrée. Cette appellation devenue incompréhensible dès lors, était falsifiée (1) ; elle tomba bientôt dans l'oubli (2).

Fragnée avait aussi, au moyen âge, sa ruelle *Badar* ou *Bada* (3). Vers la fin du XVII^e siècle, à ce nom fut substitué celui de *Saint-Maur* (4) que la rue continue de porter. On connut au XV^e siècle, un Nihons de *Badair* (5). Ce n'est point lui qui a donné le nom à la rue ; il le lui a plutôt emprunté.

Badet

IMPASSE DU — Elle est devenue l'impasse dite Potache située rue Fosse-aux-Raines. Badet doit être le nom d'un ancien habitant de l'endroit.

Bador fosse

V. *Bodoir fosse*.

Badou

IMPASSE — Cette impasse, qu'on trouvait derrière Saint-Martin-en-Ile a porté parfois le nom de trou *Babou*, mais presque constamment celui de trou *Badou*. Un *badou* est une espèce de gros cruchon en grès ; c'est aussi, dans le patois namurois, un tonneau muni de deux oreilles. Si ce n'est pas d'une enseigne représentant un pot de grès qu'est sortie l'appellation de l'impasse (nous avons encore aujourd'hui la rue du Pot-d'Or), elle viendrait du nom d'un propriétaire. Cette petite artère a été supprimée en 1841.

Bagolet

RUE — commence au viaduc du Haut-Pré, à l'extrémité de la rue du Général Bertrand et débouche rue Burenville.

Avant les transformations importantes opérées au quartier de l'Ouest, le nom *Bagolet* désignait la partie inférieure de la rue Burenville de nos jours. Il y avait là une ruelle resserrée entre deux haies. Elle prenait naissance à la rue Goffin actuelle et, en serpentant un peu, se dirigeait vers la propriété du *Point de Vue*.

Est-ce par suite de l'étroitesse de l'ancien chemin,

(1) 1590 : Maison en la rue de *Bandastrey*, derrière l'église Saint-Pol. (RP, r. 9, f. 272 v^o.)

(2) 1590 : Maison en la rue des *Trois Seraines*, derrière l'église Saint-Martin-en-Ile, joind. derrière à une petite rualette tendant à Meuse, devant à rue. (RP, r. 6, f. 78.)

(3) 1401 : Item commenchant en my Frangneeze une voye qui vat vers *Badar*, jusque à puiche Joh. Crekelon de une verge de large. (Cour de *Fragnée*.) — 1549 : Maison... joind. d'aval a grant chemin tend. vers la Vaulbenoite deseur alle commune dudit Frangnee, vers Liège alle ruelle *Badar* et d'autre costé alle ruelle Darbespinne. (Ibid., f. 72 et 72 v^o.) — 1552 : Maison... joind. d'amont aux communes de Frangnee et vers Saint-Giele alle ruelle de *Badatz*. (Ibid., f. 121.) — 1565 : Lybert dict Liboy de Stordeur releve « une court, maison, jardin, conten. environ de six journaux gissante a Fragnée desseur Avroit en lieu condist en *Baddar*, joind. d'amont et vers Geere, aux représ. Henry le vaneit et des deux autres costes az real chemin, al opposite del thour de Cinstree. (Cour des Tenants de *Saint-Laurent*, r. 2, p. 272.) — 1596 : Maison... joind. d'amont alle ruelle *Bada* tend. en Quinte d'aval. (Cour de *Fragnée* : Œuvres, r. 1593-1610, A. 16, f. 63.)

(4) 1734 : Etant arrivé sur Quinte aux Tilleux, avons trouvé une piedsente allante en *Badare*, appelé présentement *Saint-Maur*, contenant quatre pieds ou environ de largeur, qui aboutit à la voie de *Saint-Maur* qui se rend au milieu de *Fragnée*, contenant une verge ou environ de largeur et remontant vers le puis qui est au-dessus de *Saint-Maur*, présentement rempli. (Cerquemenage et record du 13 juillet 1734, en conformité d'un ancien record de juillet 1462.)

(5) CVB du 21 février 1422.

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège

Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

Tome deuxième



LIÈGE

GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1925